SNCS FSU
SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES

1, place Aristide Briand
92195 MEUDON Cedex
tel 01 45 07 58 70
Fax : 01 45 07 58 51
http://www.sncs.fr
sncs3@cnrs-bellevue.fr

p. 1 :
Edito.

p. 3 à 28 :
Rapports d'activité.

p. 29 à 33 :
Agenda des actions menées depuis le dernier congrès .(BN & CA)

p. 34 à 43 :
Profession de foi des « tendances ».

p. 44 à 45 :
Enoncés officiels et réglementaires.

p. 46 :
Modalités pratiques.

p. 47 :
Proposition d'ordre du jour du congrès.

Documents encartés :
- 2 enveloppes pré-imprimées,
- 2 enveloppes vierges,
- 1 bulletin de vote 44e Congrès du SNCS,
- 1 bulletin de vote 6e Congrès de la FSU,
- 1 procuration,
- 1 fiche hébergement-restauration

Bulletin d'information

N°486 octobre 2009
Directeur de la publication : Jean-Luc Mazet
Comité de rédaction : Bureau national du SNCS
Secrétariat de rédaction : R. Faintrenie
http://www.sncs.fr

44e Congrès du SNCS : le renouveau obligatoire

***Jean-Luc Mazet**, secrétaire général du SNCS-FSU*

Depuis 2003, les attaques du pouvoir contre notre système de recherche et d'enseignement supérieur ont été constantes et tous azimuts. Ces attaques, massives et très concertées depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République ont pour objectif affiché d'asservir notre système de recherche à des objectifs économiques à court terme (« la société de la connaissance la plus compétitive du monde »), qui ne s'accommodent pas du temps long de l'élaboration des connaissances.

Pour réaliser cet objectif, il s'est agi d'utiliser tous les moyens, y compris « brûler les meubles », au prix d'une hypothèque forte sur la place à venir de notre pays dans la science mondiale. En 2008, la part de la recherche en France dans le PIB a encore régressé, comme il était facile de le prévoir au vu du désengagement de l'état du financement des structures de recherche. Malgré cela, la contribution de notre pays à l'extension des connaissances n'a pas régressé autant que la part de financement, et ce, grâce à l'efficacité de notre système, où les organismes de recherche nationaux occupent une place importante.

Or, ce sont ces structures que le gouvernement veut briser au lieu de s'appuyer sur leurs qualités pour renforcer l'université. Si les attaques ont été freinées depuis six ans, nous avons besoin de repenser les moyens à mettre en œuvre pour reconstruire l'ensemble de notre système de recherche et d'enseignement supérieur et pour effacer les traces profondes de cette démolition.

Si le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur a changé, les générations qui ont dirigé le SNCS depuis quelques décennies sont touchées par le virus de la limite d'âge contre lequel il n'existe pas de vaccin. Le renouvellement de la direction de notre syndicat est un moment de choix pour repenser les moyens de défendre notre outil de travail et sa mise à disposition de l'ensemble des citoyens.

Heureusement une nouvelle génération de militants s'est engagée dans l'action à l'occasion des luttes récentes. Elle est encore trop timide ! Nous appelons tous ces militants à saisir les rênes de la direction du syndicat. Le 44e Congrès du SNCS doit être celui d'un renouveau. Nous n'avons plus le choix.

Rapport d'activité du Bureau national du SNCS FSU

CONTEXTE GENERAL

Depuis plusieurs années, l'augmentation de la productivité bénéficie quasi entièrement aux revenus du capital. La traduction en est la baisse de la part du PIB qui va aux salaires et l'augmentation sans frein des dividendes. Dans ces conditions, c'est le développement sans limite du crédit qui sert à maintenir la consommation. Le choix de Nicolas Sarkozy de soutenir les banques plutôt que d'augmenter les salaires correspond à la poursuite de la redistribution des richesses en faveur des revenus des dividendes. Mais, dans notre pays, cette redistribution bute sur des structures étatiques et des services publics qui résistent aux restrictions budgétaires.

Depuis son élection à la présidence de la République, en 2007, Nicolas Sarkozy a inversé la logique de l'austérité pour poursuivre la politique de diminution des dépenses publiques. Il a adopté une logique consistant à démanteler tous les services de l'Etat et les services publics pour pouvoir poursuivre la diminution des dépenses publiques. C'est la mise en œuvre de la RGPP.

Depuis 2007, le pouvoir veut passer à la phase finale de la démolition de notre système de recherche, des organismes notamment. La volonté clairement avouée de son gouvernement est de piloter la recherche de notre pays au service de projets à court terme. Dans ce but, il provoque délibérément une crise du financement et détruit les structures qui laissaient encore aux scientifiques une marge de liberté et d'initiatives : laboratoires, organismes, statuts, etc. De la 7ème place en 1995, la France est passée à la quatorzième place mondiale pour la « dépense intérieure de recherche et de développement » par rapport au « produit intérieur brut » (2,08 % en 2007).

Le vrai problème de notre pays est que l'investissement du secteur privé dans sa propre recherche est lamentablement bas. Mais le Crédit d'impôt recherche (CIR) « porté en France à un niveau inégalé dans le monde » (Sarkozy), est accordé sans condition de résultat. A l'origine, le dispositif attribuait un crédit d'impôt en proportion de l'accroissement des dépenses de R&D de l'entreprise, pour l'inciter à faire plus de recherche. Depuis 2004, cet effet incitatif a été progressivement abandonné et, depuis 2008, c'est l'ensemble des dépenses qui bénéficie d'une défiscalisation.

La conséquence de la réforme du CIR est révélée par le rapport de Gilles Carrez, rapporteur du budget à l'Assemblée nationale : « *On observe ainsi que l'industrie n'est pas la principale bénéficiaire du crédit d'impôt recherche. C'est le secteur des services qui (…) représente près des deux tiers des créances, en particulier les entreprises de services bancaires et d'assurances (…).* » Le CIR s'est transformé en un simple cadeau et un effet d'aubaine pour les entreprises qui le reçoivent.

Le CIR phagocyte pourtant l'essentiel des nouveaux crédits. Avec 530 millions d'euros d'augmentation en 2010, il atteint 4 milliards de dépenses publiques, somme qui serait largement suffisante pour financer les postes statutaires répondant aux besoins de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour dissimuler ce fait, le gouvernement organise une campagne, à partir d'arguments et de chiffres totalement erronés, qui vise à convaincre que c'est notre système de recherche public, qui serait à la fois coûteux et inefficace. Cette campagne sert à justifier l'établissement d'un contrôle étatique total des fonds publics quand ils sont versés au public et un laxisme total quand ils sont versés au privé.

LA LOI LRU ET LES CHANTIERS MINISTERIELS

Les années 2005-2006 ont vu la mise en place de l'ANR et de l'AERES qui ont pris en étau les organismes de recherche nationaux. Pour compléter ce dispositif, Nicolas Sarkozy a fait voter, dès son élection en 2007, la loi LRU, qui préparait l'autonomie des universités. L'avant-projet de loi prévoyait de transférer la totalité des chercheurs du CNRS vers les universités, transformant ainsi l'organisme en

simple agence de financement. Dès le 21 juin 2007, le SNCS lançait une pétition qui eu un succès immédiat et qui permis de faire amender le projet de loi et de lever momentanément cette menace qui pesait sur les personnels.

En réalité, l'autonomie mise en place par la loi est un leurre. Les universités seront, de gré ou de force, de plus en plus vassalisés au pouvoir du fait de leur dépendance accrue de financements extérieurs, de l'isolement de chacun face au ministère pour la négociation de leurs crédits, du rôle majeur, pour le montants de ceux-ci, "d'indicateurs" reflétant la politique gouvernementale. Leurs unités de recherche dépendront toujours plus d'une ANR dirigiste et protéiforme et d'une AERES caporalisée. De plus, la fin annoncée du CNRS, les laisserait sans vision globale des avancées de la recherche et sans protection, les unités mixtes de recherche qui sont parmi les meilleurs laboratoires.

L'ensemble de la communauté scientifique a bien compris ce danger. Dans un appel lancé le 11 juillet, à l'occasion d'une conférence de presse, les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur (FSU, CGT, SUD, UNSA, FO) proclament : « *A travers l'abandon d'une responsabilité nationale de l'Etat, la multiplication des possibilités de recrutements hors statut, la concentration des pouvoirs autour du président, cette loi supprime les garanties d'existence d'un véritable service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, nécessaire au développement d'une politique de long terme répondant à tous les besoins sociaux, en particulier concernant un accès large des étudiants.* » Les signataires déclarent s'opposer au passage en force de la loi.

A la suite du vote de la loi, Valérie Pécresse, refusant toute discussion globale de la réforme, a mis en place des chantiers chargés de définir les modalités techniques d'application de la loi dans des cadres fixés à l'avance. étroitement contrôlés.

Le chantier sur les « partenariats » des universités, a été confié à François d'Aubert, dans le contexte des manifestations déclenchées par la volonté du ministère d'imposer son plan stratégique au CNRS et le danger de voir les UMR placées entièrement sous la main-mise des universités. Le rapport a été remis le 16 avril 2008. Il affirme que le nombre de tutelles des unités de recherche doit être réduit, il fixe le maximum à deux tutelles, l'une nationale et l'autre locale. La mobilisation a permis d'éviter le pire.

Si la possibilité d'une double tutelle est maintenue, le mandat de gestion doit être unique et confié à l'hébergeur, c'est à dire l'université. Les règles de gestion doivent être définies par une convention entre l'université et un organisme national. Mais rien n'est dit sur le contenu de cette convention, sinon que l'organisme national s'engage à partager les objectifs scientifiques de l'université. Le rapport préconise d'harmoniser la gestion des ressources humaines, mais ne dit rien sur les possibilités d'accueil réciproque de personnels entre les partenaires. Rien ne doit gêner la mise en place des chaires imposées par le ministère.

Le chantier sur les statuts et les carrières (Schwartz) a exclu d'emblée les chercheurs. A la suite de la protestation des syndicats de la recherche, une mission a été confiée au président de l'Académie des sciences, Jules Hoffman, ses conclusions étant soumises à celles de la commission Scwhartz. Les deux rapports ont été remis le 10 juillet 2008. Le rapport Hoffman, rejetant toutes les propositions syndicales, recommande clairement l'attribution de primes d'excellence pour « améliorer » l'attractivité du métier. C'est une position constante de l'Académie des sciences, encore rappelée dans son rapport sur l'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs de juillet 2009. Le rapport ne dit rien des carrières des ITA.

Vente à la découpe des organismes

Après le vote de la LRU, il restait à découper les organismes de recherche et surtout le plus gros d'entre eux, le CNRS. A la rentrée de septembre 2007, Valérie Pécresse interdisait au Conseil d'administration du CNRS de voter le plan stratégique du CNRS sur lequel l'organisme travaillait depuis plus d'un an, en concertation avec tous les représentants de la communauté scientifique. Elle en imposait une réécriture

prévoyant le découpage vertical de l'organisme en Instituts nationaux pilotés directement par le ministère.

La réaction de la communauté scientifique fut immédiate dès le début d'octobre : rassemblements dans toute la France, délégations devant le Conseil scientifique et le Conseil d'administration du CNRS. Les élus des Conseils prirent toute leur place dans la protestation (recommandation du conseil scientifique, rappel de la conférence des présidents du Comité national). La mobilisation prit de l'ampleur et se radicalisa en mars 2008 : réunion de directeurs d'unité au collège de France, rassemblements massifs aux Conseils d'administration du CNRS et de l'Inserm. Le 27 mai la Marche de tous les savoirs fut un succès à l'égal des manifestations de 2004.

Au mois de juin, une manifestation à Paris 7, le boycott du CTP du CNRS, le blocage du Conseil d'administration du CNRS imposa enfin des concessions à Valérie Pécresse. Le plan stratégique « Horizon 2000 » prenait en considération le maintien de toutes les disciplines au CNRS à égalité de traitement, la réintégration des instituts (création et répartition des moyens) sous la responsabilité entière de la direction de l'organisme, la constitution de conseils scientifiques composés pour partie d'élus, la mission de coordination avec des établissements partenaires du même champ disciplinaire. Les menaces sur le CNRS demeuraient, mais son démantèlement était momentanément suspendu. Ce nouveau plan fut adopté par le CA contre le vote des représentants du personnel et du monde du travail.

Instituts, Alliances, CO(M), décrets

Reniant ses engagements, Valérie Pécresse « décide de définir elle-même le périmètre et les missions de chacun des instituts scientifiques. Le 22 septembre, elle parachute une commission et deux groupes de travail destinés à mettre en œuvre le schéma stratégique du CNRS. Au mépris des instances scientifiques de l'organisme, son organisation interne est confiée à une commission ministérielle. » Le SNCS dénonce ces décisions le 24 septembre. Pour sa part la direction du CNRS rompt toutes les discussions avec les représentants du personnel et choisi de négocier dans l'opacité avec le Ministère.

Pour l'Inserm, le rapport d'évaluation de l'AERES (rapports Zerhouni), proposait, sous l'influence de la Présidence de la République, le découpage de l'Inserm en instituts auxquels était donnée la mission de piloter l'ensemble de la recherche en sciences de la vie et de la santé. Sans surprise, le rapport Godet, commandé par la MESR, reprenant les conclusions de l'AERES. La conséquence de ce rapport était d'abord le découpage de l'Inserm en instituts cloisonnés, mais par le pilotage de l'ensemble des sciences de la vie et de la santé par le PDG de l'Inserm. De ce fait le CNRS était directement menacé de démantèlement part la perte de contrôle de la politique scientifique du département SDV.

Dans d'autres disciplines, le ministère fit tout pour imposer un institut des sciences informatiques contre l'avis du Conseil scientifique. La direction du CNRS commença à mettre en place une politique de désengagement des UMR, en transformant sa mission d'opérateur de recherche en celle d'agence de moyens. Elle afficha l'objectif de dé-associer 50% des unités mixtes qui visait massivement les Sciences humaines et sociales.

La riposte à cette politique commença à se développer : recommandation du Conseil scientifique, boycott du CTP. A l'appel de l'intersyndicale, elle déboucha sur un nouveau blocage du Conseil d'administration (27 novembre 2008). La présidence du CNRS se déroba délibérément à la discussion avec les personnels en déplaçant le lieu de la réunion pour la tenir sous la protection de la police (une grande première dans l'histoire du CNRS). Les élus du personnel, prévenus après l'heure de la convocation, et les représentants du monde du travail refusèrent. A cette réunion, le Conseil d'administration marqua son allégeance au Ministère en créant, pour des raisons non scientifiques, l'institut voulu par le Ministère.

La sensibilisation des laboratoires de recherche fut relancée par un appel lancé le 9 décembre par le C3N, instance de coordination du Conseil scientifique, des Conseils scientifiques de département et de la conférence des présidents du Comité national. A la suite du soutien massif des laboratoires (plus de la moitié ont répondu), la C3N lança, contre la volonté de la direction du CNRS, la procédure de convocation d'une session plénière du Comité national.

S'appuyant sur cette sensibilisation, le SNCS, avec la SNTRS-CGT, prit l'initiative de convoquer une assemblée générale des laboratoires en lutte, fin févier. L'AG se constitua en Coordination nationale des laboratoires en lutte et rejoignit le mouvement des universités qui se développait avec force depuis le début de l'année. Les mois de mars et d'avril virent le développement d'un mouvement sans précédent de protestation dans l'enseignement supérieur et la recherche : manifestations (5, 12 19 mars), occupation du CNRS et blocage du Conseil d'administration le 26 mars, ronde des obstinés à partir d'avril.

Au mois de juin, le vote de résolutions claires du comité national contre la politique de recherche du gouvernement, le boycott du CTP, finirent par imposer des reculs au Ministère et à la direction du CNRS : maintient du principe des UMR, décloisonnement partiel des instituts, élection au suffrage direct pour les conseils scientifiques d'instituts, rétablissement d'un avis du Comité national sur les unités de recherche. Ces concessions ne suffisent pas à rendre acceptables le Contrat Etat-CNRS, ni le projet de décret organique de l'établissement. Malgré l'occupation du CNRS à l'appel des organisations syndicales. Le Contrat d'objectif fut adopté dans des conditions inacceptables : pression directe de Valérie Pécresse sur le Conseil scientifique, fuite du CA au CERN, à Genève.

Action dans les universités

L'opposition à l'application de la LRU dans les universités et au décret sur les enseignants-chercheurs entraîna dans l'enseignement supérieur un mouvement sans précédent par sa force et par sa durée. Le SNCS y pris sa pleine part en agissant en permanence au sein de l'intersyndicale pour construire une plate-forme commune de revendications :
le retrait du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs et du projet de contrat doctoral,
le retrait de l'actuel projet de réforme de la formation et des concours des enseignants, ainsi que l'ouverture de négociations pour une tout autre réforme,
la restitution des emplois supprimés ; la définition d'un plan pluriannuel de créations d'emplois,
l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche.

L'action contre les suppressions de postes, qui se développa dès le mois d'octobre 2008, aboutit à la restitution des 130 postes bloqués dans les EPST par la création des « chaires d'excellence » et du support financier des postes supprimés dans l'enseignement supérieur, mais pas dans les EPST. De plus le Ministère s'engagea à remplacer tous les départs en 2010 et 2011.

Conclusion

Il est clair que le pouvoir est décidé à faire passer ses réformes en force contre tous les avis des représentants de la communauté scientifique. Il ne recule que devant la force des mobilisations massives et remet systématiquement en cause ses engagements. La tâche qui nous attend doit s'appuyer sur l'élaboration d'un projet global pour l'ensemble des missions de l'éducation et de la recherche. Cela inclut des engagements allant de la mise en œuvre d'états généraux de l 'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'à l'apport de l'expérience de notre syndicat aux partis politiques ayant une véritable volonté de reconstruire un projet de société dans lequel la recherche prenne toute sa place.

CHAPITRE CNRS

La première période Sarkozy au CNRS aura été marquée par une forte tentative de destruction, bloquée par une résistance acharnée du monde de la recherche. La lutte aura permis l'émergence de plusieurs structures nouvelles, mais a dû céder devant une certaine rigidification du système avec notamment la création des Instituts en lieu et place des départements.
Dans un premier temps (2007), les projets étaient brutaux. Mais les manifestations du monde de la recherche ont été aidées par le prix Nobel attribué à Albert Fert, membre du Conseil scientifique du CNRS et farouche partisan d'un CNRS autonome et puissant, intellectuellement et financièrement. Sa médiatisation soudaine freina pendant un temps les actions du gouvernement. L'essentiel des problèmes, avancées et reculs, peut donc se résumer à la période 2008-2009 qui démarra par un discours de Sarkozy à Orsay, en hommage au prix Nobel, justement.

De ce discours et de toutes les déclarations, on peut déduire que la tendance de fond du gouvernement Sarkozy, est de détruire le CNRS que nous connaissons et de le transformer en une agence de moyens humains, au service, dans l'ordre, des ministères et des universités. L'idée fondamentale est de disposer d'une agence d'intérim. Dans cette idée, les chercheurs sont des entités individuelles portant en eux une série de spécialisations, sous forme de mots-clés, correspondant à des thèmes et à des techniques. Par exemple : « nanos-objets et RMN du solide » ou « grippe et fabrication de vaccins », etc. ! En fonction des désirs du ministère, on attribuerait à telle ou telle université, à tel ou tel hôpital, à tel ou tel centre agronomique ou nucléaire, un certain nombre de chercheurs, pour un temps donné, pour une mission donnée. Les chercheurs qui ne seraient pas affectés ainsi seraient hébergés en fonction des histoires individuelles, des disponibilités et demandes de chaque université, avec obligation de ramener des crédits des différentes fondations et agences. Bien entendu, dans une telle optique, le chercheur doit être apte à assurer des enseignements. L'idéal pour que le chercheur accepte le job et ne proteste pas trop serait même qu'il ne soit pas titulaire.
L'idée générale ne manque pas de contradictions (notamment celles entre les salaires réels et les salaires qui justifieraient un tel type de job). Mais c'est en gros celle qui sous-tend toutes les réformes. Elle est compatible avec la notion de baisse du nombre de fonctionnaires.
On peut noter que le CNRS est en fait le seul organisme qui soit vraiment visé par une réforme vue ainsi. Les autres organismes ne sont pas vécus par la droite comme étant des « éléphants », suivant le bon mot d'une des meilleures ministres de droite (d'un gouvernement Verts-RdG -PC-PS, il est vrai) de la période. Ils sont de plus déjà spécialisés et donc plus proches de leur conception d'agence de moyens », sous entendu « moyens humains ».

Face à une telle attaque, la Direction du CNRS réagit de plusieurs manières et on vit plusieurs groupes se distinguer, chacun avec ses réponses.
Une des réponses est celle du "pré carré". Le CNRS pourrait se replier sur une série limitée de labos d'élite, qui, petit à petit, regrouperaient les meilleurs chercheurs, ingénieurs et équipements. D'où l'apparition de nouvelles étiquettes de labos, d'où la conception de cartes de France où l'organisme se concentrait sur certaines villes (le CNRS est déjà fort concentré, c'est un des points-clés du problème avec les Universités). Evidemment, dans une telle proposition, les départements scientifiques déjà fort concentrés, comme la chimie, se retrouvaient à l'aise. D'où des contradictions avec d'autres départements plus éclatés.

Une autre réponse, venant plutôt de la technocratie, est une acceptation pleine et entière du processus. Il s'agit de transformer le CNRS en une agence d'intérim. Donc de modifier les ressources humaines d'une part et de faire passer le personnel formé à la gestion financière à un personnel de type agence d'intérim d'autre part. Il faut aussi mettre en place le processus de passage des gestionnaires de labos du CNRS aux universités et préparer le passage des ITA.

Dans les deux choix, le rôle politique des universités n'est pas négligeable. Les universités sont en gros au nombre de 90. Même regroupées par villes, on se retrouve avec une quarantaine de sites. Il sauta très

vite aux yeux que les deux hypothèses découpaient le CNRS au bénéfice d'un nombre très limité de sites (Lyon, Marseille, Paris, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Grenoble...). Pour plusieurs villes non négligeables, le débat était ouvert : Lille, Nancy, Metz, Mulhouse, etc.
Toutes ces contradictions se retrouvaient d'ailleurs dans le « jaune » interministériel de l'automne 2008. La politique officielle du gouvernement rayait de la carte nombre de villes... où, par ailleurs, le Président d'université (ou le candidat à) affichait des prétentions extravagantes.
On n'eut donc pas un front commun allant dans un sens ou un autre.

Dans le même temps, la communauté s'organisait et se mobilisait de manière acharnée et originale. On n'insistera pas trop sur les grandes manifestations à Paris et en région au mois de juin 2008. Elles aboutirent à toute une série de retards pour les groupes tentant de démanteler le CNRS et de le dispatcher aux universités et aux autres organismes. Ces manifestations avaient un caractère original par le nombre et par le type d'acharnement résistant, qu'on retrouva quelque mois plus tard dans les manifestations présentées comme "universitaires". Une des chances du mouvement fut la gaffe monumentale d'un discours du Président début 2009, comparable à celle de Raffarin fin 2002, expliquant que les universitaires ne savaient pas compter. Dans un discours d'une grande vulgarité, il montra tout son mépris pour les chercheurs. Comme piquée par une épingle, la communauté se réveilla.

Un point original de cette période est le niveau élevé d'auto-organisation. Soulignons la puissance de travail (qui monta de manière continue sur plusieurs années) du C3N, la réunion des bureaux des conseils scientifiques (général et de départements) et de la CPCN. Il s'agit en fait d'une instance vraiment représentative du Comité national dans son ensemble, ce qui n'avait jamais vraiment été le cas jusqu'à présent. Il est d'ailleurs remarquable que face à l'attaque que représente l'AERES, face au rôle fondamental du Comité national (car comment estimer le travail des individus-chercheurs sans estimer le travail des groupes que sont les labos ?). Le Comité national réagit en se cherchant une légitimité démocratique plus grande encore, en répercutant dans l'organisation du C3N l'ensemble de ses missions : l'estimation à l'échelle individuelle d'un côté (la CPCN), l'estimation macro de l'autre (les CS(D)). Le C3N utilisa tous les moyens à sa disposition : le travail de réflexion, l'appel aux directeurs de labos, la communication générale (communiqués de presse, etc...), le dialogue avec le ministère, l'assemblée générale du Comité national.
Ceci conduisit à une réelle intervention du Comité national dans la bagarre, à un niveau de communication peut-être jamais atteint précédemment, malgré tout le travail qu'il put faire dans les années 2002 et 2003.
Il va sans dire que le SNCS travailla beaucoup à tout cela, ne serait-ce que par ses nombreux élus qui ne ménagèrent pas leur temps.

L'autre organisation qui réagit fut celle des directeurs de labo. Plusieurs camarades faisaient partie de l'équipe animant cette organisation.

Un des points qui pose problème est l'utilisation de ces organisations afin d'affaiblir l'action syndicale. Une des caractéristiques du ministère Pécresse est son recours permanent aux sociétés savantes (ou ce qui peut en tenir lieu) à la place des discussions avec les syndicats. L'exemple le plus caricatural en fut donné au printemps 2009. Le lendemain d'un soi-disant dialogue avec l'ensemble des syndicats, c'est-à-dire trois directeurs de labo (fort respectables par ailleurs), Pécresse lâchait les concessions que les syndicats demandaient (mais parole n'est pas écrit). Ce type de manœuvre pose deux problèmes .Le plus évident est la perte de crédibilité des organisations syndicales. L'autre, moins évident, est la perte de crédibilité des « interlocuteurs » (académies, collectifs, etc.) qui peuvent être accusés de « manœuvrer », « magouiller », céder, etc.). La division du camp d'en face est clairement un réflexe de la droite dans le « dialogue ».

Les modifications de l'organisation du CNRS : Présidence, Instituts, etc.

Les années 2008-2009 auront été marquées par plusieurs modifications de structure et signatures de contrat avec l'Etat. A chaque fois, nos élus au Conseil scientifique ont soulevé les problèmes et les représentants au Conseil d'administration ont voté contre la plupart des dispositions et mobilisé la communauté. Nous avons pu ainsi, grâce à la mobilisation, et à des manifs marquantes, faire reculer sur de nombreux points.

Les textes importants de la période sont le Plan stratégique et le Contrat d'objectifs 2009-2013. (On peut se féliciter de l'idée que le CNRS devrait donc exister en 2013 et arriverait à survivre au premier mandat Sarkozy). Ces deux textes marquent une double orientation. Sans entrer dans les détails, ils indiquent un organisme rendant service au gouvernement sur les points « scientifiques » clés qu'il désigne : nanos, santé, environnement, comète de Halley, etc. Les détails de l'organisation interne amènent à une caporalisation des chercheurs et des laboratoires, par une technostructure mi-bureaucrate, mi-scientifique. Le point le plus significatif est la création des Instituts en lieu et place des départements scientifiques et la création à la demande de la ministre d'un Institut (disons de l'Informatique, mais ce n'est pas si clair), ceci sans arguments scientifiques forts.

Le décret constitutif du CNRS a montré dans ses différentes écritures la même tendance. Pour la première fois est apparue officiellement la possibilité d'avoir un directeur général qui ne soit pas issu de la communauté scientifique. Une nouvelle répartition des rôles de direction, de relations extérieures, de ressources humaines se met en place, permettant d'avoir un Président scientifique inaugurant les chrysanthèmes, officiellement dirigeant, un directeur général issu de la technocratie, gérant le budget et l'affectation des chercheurs par le biais des ressources humaines. Dans un tel contexte, le Comité national se verrait réduit à une simple estimation des qualités des chercheurs aux moments de l'embauche et de la promotion, sans pouvoir juger des affectations et de la politique générale des équipes correspondantes. Le suivi des carrières se retrouverait ainsi en déliquescence et le chercheur se retrouverait individualisé et sans ressources ni solidarité de ses pairs et de ses anciens en cas de problèmes.

La structure du budget a été modifiée, elle aussi, mais moins brutalement que dans la période précédente, qui avait vu l'entrée du financement des grands équipements sans augmentation des ressources, ce qui revenait à dire que le budget du CNRS avait beaucoup moins de marges de manœuvre. (*Ce point a été annoncé comme à modifier par la ministre en juin 2009 mais à l'heure où ces lignes sont écrites, on ne sait si la promesse sera tenue*). La modification de la présentation du budget a porté sur la répartition en plusieurs groupes permettant de ne plus faire apparaître les sciences de la vie comme l'élément essentiel du CNRS. On peut voir cela de plusieurs façons. D'un côté, cela permet un pré-découpage des sciences de la vie en vue d'un démantèlement. D'un autre côté, cela permet d'avoir des logiques de répartition des moyens intéressantes, notamment en ce qui concerne les petits Instituts disciplinaires. Mais, malheureusement, ce type de calcul dépend du bon vouloir de la direction. Le budget reste une pratique très technocratique où les choix scientifiques restent opaques, ceci surtout parce que les budgets, hors salaires, sont bien trop insuffisants pour faire une politique d'investissement, de bâtiment, d'interdisciplinarité ou de prise de risque digne de ce nom.

La question des SHS et celle indépendante, en partie, des désumérisations

Pendant l'année 2009 a plané sur le CNRS la question des désumérisations. Celles-ci étaient annoncées massives, alors que les chiffres ne sautent pas aux yeux. Le syndicat mène là un combat difficile, tentant de démêler les faits des bruits. Il faut distinguer plusieurs choses. Tout d'abord, une grande partie de l'administration du CNRS a accepté l'idée que le transfert de gestion des UMR aux universités se ferait vite. Il leur est donc apparu opportun de casser plusieurs labos afin de pouvoir les donner en pâture aux universités, ce qui leur donnait du temps pour récupérer, sur d'autres structures, des crédits gérés par des UMR. La Direction des partenariats industriels s'en donna à cœur joie pour inventer des critères (du type « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage »). Et clairement, plusieurs unités qui ne méritaient aucunement de ne pas être UMR mais qui apparaissaient « intéressantes » ont vu de très près la désumérisation autoritaire, venant directement de la direction du CNRS. Le soutien du syndicat fut sans faille et plusieurs cas furent sauvés (peut être provisoirement, malheureusement) par la mobilisation impliquant les élus (plusieurs manifs son liées à ces faits).

A ceci s'ajoute une deuxième tendance. Plusieurs départements, notamment la chimie, ont tendance depuis plusieurs années à regrouper les équipes dans de très gros laboratoires. Le bilan net est à la désumérisation. Mais les chercheurs eux-mêmes ne sont pas désumérisés. Ce cas est très différent du précédent en ce sens qu'à de très rares exceptions, il y a accord du Comité national et de fortes minorités (voire plus) au sein des labos. Ceci peut donc être considéré comme un comportement normal du CNRS, même s'il tombe en même temps et parfois dans des lieux proches des cas précédents.

Malheureusement, il y eut, à partir de fin 2008, une troisième tendance qui, elle, semble politique. Il s'agit d'une brutale mise au pas dans le Département/Institut des sciences humaines. On a en effet assisté en peu de temps à la mise à pied assez inélégante de la directrice du département suivie de son remplacement par un homme bien en cour politiquement parlant. Depuis, il ne se passe pas de semaine sans protestations. La gestion (au sens scientifique du terme) des labos si particuliers des sciences humaines (ils sont à la fois dispersés géographiquement et peu dotés en équipements et personnels CNRS) est devenue bureaucratique, autoritaire et pilotée par la direction de l'Institut. Et effectivement, il y a là désumérisation et départ d'unités stratégiques intellectuellement parlant, au prétexte que le nombre de chercheurs présents est infime. C'est vrai, mais tendancieux par rapport à l'influence de l'organisme dans le milieu.
Ceci dit, la désumérisation ne doit pas être considérée comme un mot clé sans ambiguïté. En effet, le futur annoncé du CNRS est le passage de la gestion des labos de l'organisme aux universités. Accepter ce passage tue l'organisme. On a déjà dit qu'il y avait plusieurs écoles quant aux parades. La nôtre évidemment qui met en avant les luttes et la qualité scientifique comme moteur des évolutions. Mais dans les directions du CNRS, on a plusieurs stratégies, dont le repli sur des unités considérées comme d'excellence. On peut même envisager l'idée, puisque le partage des gestions de crédits se ferait sur le « qui loge gère » d'une « prise » des locaux par location. Le CNRS paierait le loyer de certains labos aux universités. Il garderait de ce fait la gestion de ces labos. On retombe sur les classements A+ qui ont circulé, ou sur les « labos stratégiques ». Si cette hypothèse prévalait, on aurait, non pas désumérisation, mais au contraire multiplication des UMR. Chaque gros institut se verrait en effet, sans doute, séparé en portions plus ou moins d'élite. Certaines de ces portions seraient prises sous l'aile du CNRS. On imagine bien que les universités vont sérieusement renâcler à cette hypothèse qu'elles ont déjà combattue. On peut malheureusement aussi penser qu'un partage pourrait se faire, où les arguments scientifiques ne seraient que mineurs devant le partage de l'argent des contrats industriels, clé de beaucoup de choses.
On voit d'ailleurs là tout le problème des SHS. Depuis plusieurs années, ce département du CNRS est quasiment la seule organisation qui argumente sérieusement contre Sarkozy, ministre, puis président (car elle est la seule à avoir comme sujet le politique, le culturel, le social ou l'international). Elle est donc une cible. Mais elle n'intéresse pas les industriels au même titre que la physique ou la chimie, pour donner des exemples. De ce fait, elle manque de soutiens politiques et financiers. C'est là tout le problème.

Face à cela, notre syndicat a une responsabilité immense. La présence des SHS au cœur du CNRS lui permet d'être un grand organisme multidisciplinaire, ouvert sur tous les courants du monde, un phare pour l'ensemble des chercheurs, un endroit où se côtoient les philosophes et les physiciens en toute liberté. Attaquer les SHS, que ce soit pour des raisons politiques ou financières, c'est attaquer la liberté de penser qui fait la force de l'organisme.

Le problème des chaires
On ne sait si l'idée n'est pas venue des directions des organismes eux-mêmes, désireux de faire preuve de bonnes intentions vis-à-vis du ministère. Toujours est-il que la décision ministérielle permettait de viser plusieurs cibles. Elle mettait tout d'abord en place (*c'est le point 1*) un transfert financier des organismes vers les universités, par le biais des salaires (à peu près 100 postes pour le CNRS). Elle incitait le Comité national (et autres jurys d'admission – mais on focalisera sur le CNRS, plus fort financièrement et donc plus impliqué – cela ne change pas le fond du problème) à creuser sa propre

tombe, en gérant lui même le transfert des postes vers l'université (*point 2*). Elle créait un nouveau statut à l'intérieur de l'université (*point 3*). Statut tenant à la fois de l'hyper-sélectivité à l'embauche (on sélectionnait clairement les meilleurs parmi les jeunes maîtres de conf.) et du laxisme créant des privilégiés après l'embauche ; En clair, les « nommés sur chaire » avaient énormément d'avantages pour préparer leur HDR puis postuler en tant que prof. Autrement dit, on aurait dans 4-5 ans une génération de profs qui n'aura pas corvé ni démontré quoi que ce soit en pédagogie ! Passons sur quelques points de détail qui ont eu leur importance pendant les luttes, mais qui auraient pu, sans ces dernières, être réglés aisément par le ministère : le statut n'était pas légal ; nul ne comprenait ce qui se passerait 4 ans plus tard pour les jeunes embauchés (qui les paierait ? sur quel budget ?) et enfin, des promesses d'exclusivité sur les critères/modalités d'embauche avaient été faites à la fois aux organismes et aux universités.

La réponse du SNCS fut d'abord une réponse de principe. Même s'il n'est pas illégitime que le Parlement/Gouvernement décide d'un transfert financier des organismes aux universités, celui-ci ne correspondait en aucun cas aux annonces et aux promesses. De plus, il permettait dans les faits une baisse de l'emploi scientifique, tous calculs faits. Enfin, nous étions très solidaires de la position des enseignants qui voyaient d'un très mauvais œil la création d'un (un de plus !) statut dérogatoire pour certains maîtres de conf. Il y avait aussi à notre réponse un côté stratégique. D'une part, contre l'affaiblissement évident et non productif des organismes, d'autre part contre l'évidente manœuvre visant le statut de chercheur.
La mobilisation syndicale porta des fruits à de nombreux niveaux : chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA/ATOSS, labos, conseils, universités, sociétés savantes, etc.
Mais on ne peut nier que de nombreux collègues trouvent le système intéressant. Il est vrai que la manœuvre a tout de la gourde d'eau en plein désert. Cette aubaine pour certains masque les inégalités profondes introduites, qui auront des effets nocifs à moyen terme seulement. Il faut donc être inquiet et vigilant sur la question des chaires. La réponse actuelle du gouvernement est un recul, qu'il faut apprécier. Ce ne sont plus les organismes qui financent directement (officiellement, car les baisses de budget à euros constants doivent bien être pris quelque part). Il vaut mieux des manœuvres sur l'emploi titulaire que sur l'emploi précaire. Les « chaires » concernent désormais tous les stades de la carrière, ce qui peut avoir une logique scientifique et pratique (mais ceci dit, les délégations jouent le même rôle en étant plus claires statutairement).
En tout cas, les chaires 2010 ne soulèvent plus les questions des points 1 et 2. Elles risquent donc d'être moins critiquées et donc plus facilement défendues, alors que l'intrusion d'un statut particulier de plus dans la fonction publique universitaire est un bêtise profonde, une atteinte à la solidarité qui est un des rares outils positifs de l'université française, vu que les moyens financiers sont lamentables.

ACTION SOCIALE au CNRS

Introduction :
Selon le SNCS, l'action sociale au CNRS doit avoir pour but, non pas de compenser l'insuffisance des rémunérations de ses agents, mais malgré cela de promouvoir une amélioration des conditions de vie de ceux-ci aussi bien dans leurs activités professionnelles que personnelles.
Les principaux domaines de l'action sociale soutenus financièrement en 2008 par le CNRS sont les suivants : la restauration sociale pour 19,7 M€ (millions d'euros), les prestations médico-sociales pour 3,9 M€, les aides au logement pour 0,5 M€, les aides à la famille pour 1,4 M€, les actions de solidarité pour 0,3 M€, l'accompagnement des personnes confrontées à des situations de handicap pour 0,63 M€, les activités diverses du Comité d'Action et d'Entraide sociales (C.A.E.S.), ce dernier entièrement géré par des représentants du personnel, pour 5,9 M€.
La politique globale d'action sociale est débattue sous forme paritaire entre les syndicats et la direction du CNRS à la Commission Nationale d'Action Sociale (C.N.A.S.) ; elle est préparée par les travaux de diverses commissions et groupes de travail, ainsi que par le Service du Développement Social (SDS) auquel sont rattachées les assistantes de service social.

Pour la période couvrant les trois années 2007, 2008 et 2009, les activités du SNCS dans les divers domaines de l'action sociale sont développées ci-après.

La restauration sociale :
Les représentants du SNCS à la Commission de restauration (CNR) ont œuvré pour limiter l'augmentation des tarifs autant que faire se peut à l'augmentation de l'indice Insee du coût des denrées alimentaires faute de pouvoir le calquer sur celle des salaires ! Ceci a globalement été le cas sauf pour les catégories B et C qui ont eu à subir une mise aux normes Urssaf. Ils ont demandé à la direction de veiller à ce que les délégations régionales (DR) soient des plus vigilantes lors des renouvellements de marchés de restauration. Des travaux de rénovation de locaux ont été réalisés. En plus des viandes labellisées, le SDS a réfléchi à l'introduction d'aliments biologiques dans les menus.

Les prestations médico-sociales :
Le SDS a mis sur pied deux groupes de travail : l'un s'occupant d'un plan de formation pour les assistantes de service social ; l'autre sur des dispositifs pour la petite enfance.
Les assistantes de service sociale sont au plus près des agents pour trouver des solutions à leur difficultés aussi bien professionnelles que personnelles.

Les aides au logement :
Mise en place d'un prêt sans intérêt consenti par la CASDEN-BP permettant de couvrir les frais d'installation des agents nouvellement recrutés.
D'une façon générale, tous les acteurs sociaux demandent au CNRS de faire un effort significatif pour résoudre le problème critique du logement des jeunes entrants.

Les aides à la famille :
De nouvelles modalités d'attribution des chèques emploi service universel (CESU), applicables depuis le 1er janvier 2009, permettent une meilleure utilisation et un élargissement du nombre des bénéficiaires. Ce nouveau dispositif répond davantage aux besoins des jeunes parents, mais l'enveloppe étant bloquée, la demande ne peut être entièrement satisfaite.

Les actions de solidarité :
Le SDS et la CNAS ont discuté d'une amélioration des aides exceptionnelles via les Commissions Régionales d'Action Sociale (CORAS) sous forme de prêts à 0% pour répondre aux agents en situation d'urgence et si possible soutenir un plus grand nombre d'agents. Ceci étant indépendant des prêts solidarité accordés par le CAES.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle
Le 15 juin 2007 a été signé un « protocole handicap » entre la direction du CNRS et huit organisations syndicales représentatives. Il est destiné à améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap.
Depuis fin 2007, des chercheurs handicapés peuvent être recrutés par la voie contractuelle, contre la demande du SNCS qu'ils soient recrutés par la voie du concours classique, seule garante de la qualité scientifique. Ils peuvent au bout d'un à deux ans être titularisés. Le SNCS ne reconnaît pas cette procédure et demande le recrutement par la voie classique avec des postes supplémentaires.

Le C.A.E.S.

Depuis avril 2007, Yannick Hoppilliard (SNCS) a été élue Présidente du CAES du CNRS.
Cette même année, le CAES a fêté le cinquantenaire de sa création, ainsi que le quarantenaire du Centre Paul Langevin à Aussois.

En avril 2007, la situation financière de l'année 2006 est apparue préoccupante.
La même constatation a été faite pour l'année 2007 au début 2008.

Des mesures ont été prises pour l'établissement du budget 2008 afin de remédier à cette situation. Ces mesures ont porté leurs fruits pour le bilan 2008, malgré un ralentissement du soutien financier au CAES. Le CNRS ne respecte plus la convention signée entre eux en mai 2005 par laquelle la subvention devait progresser chaque année pour atteindre 1% de la masse salariale de tous les agents titulaires et contractuels en 2009-2010.

La réhabilitation de la villa Clythia à Fréjus a été menée à bien fin octobre.

Un rajeunissement du schéma général du CAES, en 2007, a été lancé pour prendre en compte les besoins nouveaux des agents et préparer l'avenir du CAES. L'année 2008 a vu le schéma général du CAES prendre forme. Les agents se sont exprimés. Ils demandent plus de solidarité envers les agents en difficulté, des investissements concernant en priorité les centres de vacances, le développement des activités locales et des relations avec les CAES de l'Inserm, de l'Inria et des universités.

C'est l'année aussi où le pouvoir d'achat des travailleurs a diminué sous l'effet conjugué d'une forte inflation et d'une très faible augmentation des rémunérations. Cela s'est traduit par un recours accru aux activités du CAES, ce qui montre qu'il remplit son rôle.

L'année 2009 a vu une demande de la direction du CNRS de renégocier la convention de 2005.

La situation du CAES devient critique devant l'accroissement du nombre d'agents contractuels, de l'arrivée de personnel jeune qui bénéficie de taux de tarifs dégressifs élevés et du départ de seniors aux taux faibles sans accompagnement d'une augmentation convenable de la subvention du CNRS.

SECTION INSERM

La section Inserm a continué à travailler avec un bureau (BNI) de 20 membres élus par les adhérents. Le BNI se réunit une fois par semaine (5 à 10 membres présents régulièrement).
Le BNI centralise les informations concernant l'Inserm et organise leur diffusion vers le Bureau National, la Commission Administrative, les adhérents, les élus etc. Il organise les élections à l'Inserm et les réunions avec les représentants du syndicat dans les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), au Conseil Scientifique (CS) et au Conseil d'Administration (CA)... Il suscite et participe à des réunions intersyndicales pour envisager des actions communes. Il appelle et participe aux manifestations concernant la situation à l'Inserm et les problèmes dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il s'adresse par voie de tract aux Directeurs d'Unités lors de leur réunion de début d'année.

La représentativité du SNCS dans les Instances de l'Inserm :
Au cours de la période 2007-2009, plusieurs élections ont démontré la stabilité de la représentativité du SNCS. Toutefois, quelques voix d'écarts nous ont fait perdre un siège au CA.
En CAP, le SNCS reste le syndicat le plus représentatif chez les chercheurs (5 élus sur 9) bien que nous ayons perdu un poste à la CAP des chargés de recherche au profit du SNIRS qui n'avait pas auparavant d'élu dans cette CAP. Le SNCS a deux représentants au Comité Technique Paritaire (CTPC).
Pour la première fois, à l'Inserm, les élections des CSS et du CS ont été organisées au scrutin uninominal. Dans les CSS, le SNCS a soutenu 33 candidatures et obtenu 27 élus (sur un total de 49). Au CS le SNCS a soutenu 8 candidatures et obtenu 7 élus (sur un total de 8), dont un a été élu à la Présidence. Si la volonté du Directeur Général (DG) etait de faire disparaître les représentants syndicaux des Instances d'Evaluation par la mise en place de ce mode de scrutin uninominal, il a clairement été mis en échec : les chercheurs souhaitent un contre-pouvoir sous la forme d'élus syndicaux.

La situation à l'Inserm et les luttes du SNCS :
Le dernier trimestre 2007 a été marqué par la démission du DG de l'Inserm, à la suite du refus de l'Institut de continuer à financer, *via* Inserm-transfert, la start-up créée par son épouse, que les investisseurs privés poussaient à commercialiser un produit insuffisamment validé. Dans un SNCS-Hebdo (11/10/07), le BNI constatait que « *l'affaire Metagenex est paradigmatique de l'évolution de la recherche… politique de valorisation à tout prix, d'inféodation des crédits des laboratoires aux demandes économiques, d'assujettissement à une politique ministérielle qui remplace science par innovation et portée scientifique par impact économique* ».
Le nouveau DG de l'Inserm a été nommé en octobre 2007 avec pour mandat de réformer la recherche biomédicale, en simplifier l'organisation et lui donner une meilleure visibilité, une meilleure réactivité. Où en est-on ?
Le fameux « Rapport Zerhouni » (13 nov 2008) consécutif au simulacre d'évaluation de l'Inserm par l'AERES avait de quoi laisser pantois. Il préconisait de saccager tout ce qui a fait la force de l'organisme : ses instances d'évaluation, le recrutement de jeunes chercheurs, leur statut, le rôle d'opérateur de recherche de l'organisme. Le rapport Godet, commandé par le MESR, mettait en place les réforme préconisées. Ces suggestions apparaissent comme la retranscription d'une demande du gouvernement, voire de l'Elysée.
Avec la création de l'« Alliance » (mai 2009), l'Inserm est maintenant scindé en 10 Instituts thématiques multi-organismes (ITMO), ayant vocation à regrouper des laboratoires de l'Inserm, du Cnrs, du Cea, de l'Institut Pasteur, l'Inra et de l'Ird, co-gérés par ces différents organismes. Pour le SNCS, cette restructuration constitue l'amorce d'une transformation de l'Inserm en agence de moyens et du démantèlement du CNRS. En conséquence, les représentants du SNCS au CTPC de l'Inserm (3 déc 2008) ont voté contre les modifications du Décret de l'Inserm (décret de 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut) mettant en place des ITMO, contribuant à marginaliser le rôle de prospective des instances d'évaluation. L'opposition des personnels a empêché l'application de l'ensembledu plan. Mais, *de facto*, les directeurs d'ITMOs sont maintenant des conseillers de la direction générale, et les ITMO sont en première ligne pour la rédaction du Plan Stratégique en Sciences de la

Vie et de la Santé qui servira de base à l'élaboration du Contrat d'Objectifs et de Moyens (fin 2009). Le CS a eu à travailler sur les documents émanant des ITMO et les CSS n'ont été que très marginalement associées à la réflexion.
La tentative de diminuer le nombre d'élus dans les instances d'évaluation accompagnant la mise en place des ITMO a disparu après un avis défavorable du CSRT.
Une manifestation intersyndicale de protestation contre ces réformes a été organisée, au siège de l'Inserm, au moment où le CA devait se prononcer sur les modifications du Décret de 1983. Craignant le blocage du CA, la direction a délocalisé le CA en banlieue parisienns, Résultat: les élus n'ont pas été prévenus de cette ridicule délocalisation et ont boycotté la réunion. Du jamais vu à l'Inserm !

Le BNI et le secteur SDV se sont rencontrés pour discuter de l'organisation de la recherche en SDV et en Santé. Le congrès doit être l'occasion de reprendre les discussions, en faisant le point sur les conséquences de la mise en place de l'Alliance.

Le DG de l'Inserm (maintenant Président-DG) profite d'un article inclus dans les nouveaux textes pour mettre en place, sans consultation du CS, des formations de recherche *ad hoc* dont la création et le renouvellement ne dépendront en rien des Instances d'évaluation de l'Inserm. Rejetant l'argument de la nécessité de répondre à des problèmes urgents, le SNCS s'est élevé (CTPC du 28 sept, CA du 1er oct 2009) contre la création de ces structures « du fait du prince », à côté des Unités rigoureusement évaluées et mises en compétitions : pourquoi ne pas passer par des contrats de courte durée, puis demander la création d'une unité en empruntant les procédures habituelles d'évaluation ?.

Position du BNI sur la création des « Primes d'Excellence Scientifique » (PES) **:**

La création des PES, en lieu et place d'un vrai plan de revalorisation des carrières, s'inscrit dans un projet de désintégration progressive de nos statuts et de remise en cause de notre métier. Primes au mérite d'abord puis généralisation de l'emploi sur contrat à rémunération variable ? La PES, en récompensant un individu nie le travail d'équipe, son attribution temporaire en fait une prime au "scoop" au détriment de la reconnaissance d'un travail de fond, dans la durée.
Le SNCS demande une vraie revalorisation des carrières et des rémunérations. Cette position a été défendue par nos élus au CS et au CA (texte intersyndical, 1er oct 2009).

Postes et recrutements à l'Inserm :

Le BNI du SNCS a participé à l'action syndicale lors du CA de l'Inserm (4 dec 2008) contre la diminution du nombre de postes mis au concours chercheurs en 2009
Il s'est élevé contre la création des chaires d'excellence et leur présentation comme des postes pour l'organisme (Lettre au DG 6 nov 2008). Les réactions de nos élus au CS et dans les CSS ont contribué au mouvement général contre les chaires. Le rétablissement, en 2009, des postes bloqués par les chaires a permis, à l'Inserm un nombre de recrutements équivalent à celui de 2008.
Il a exprimé son total désaccord avec la politique de l'emploi chercheur à l'Inserm (réunion syndicats / direction du 6 juil 2009): 30% des emplois chercheurs et ITA sont « contractuels », en ne décomptant que les contrats gérés par l'Inserm (les labos y consacrent 40 % de leur dotation propre).
Aucune mesure concrète n'est mise en œuvre pour résorber de cette situation, et l'Inserm ne transmet pas aux tutelles les demandes nécessaires pour augmenter le nombre des recrutements sur postes de titulaire. Dans ce contexte, le BNI a diffusé un texte en avril 2009: «*Un statut stable pour les chercheurs : garant de la sérénité pour une recherche productive*».

Vie des sections et Comités de liaison (CL) :
Malgré les efforts de quelques-uns, force et de constater que les réunions de Section et de CL sont peu nombreuses. Nous avons développé la communication électronique pour les échanges d'information ?

Le CAES Inserm
Le SNCS a progressé de 2 % aux élections du CNAS (printemps 2008) et garde 4 élus. Les dissensions avec la précédente direction SGEN-CFDT du CAES, nous ont amenés à passer un accord avec le

SNTRS-CGT, accord qui nous permet d'assurer conjointement la direction du CAES. Nos élus s'investissent beaucoup pour redynamiser le CNAS, mieux analyser les dépenses et la situation des bénéficiaires du CAES: meilleure répartition des subventions entre les agents, augmentation des budgets des Comités Locaux de l'Action Sociale. Nous avons entamé une réflexion sur la modification des statuts, du règlement intérieur et de la convention avec l'INSERM. Nos élus s'efforcent d'établir une meilleure communication avec l'administration pour une meilleure prise en compte des besoins budgétaires du CAES.

Les adhérents SNCS à l'Inserm :

La section Inserm compte actuellement 232 adhérents (2008: 245, 2007: 251). L'évolution négative du nombre des adhérents est préoccupante. Nous avons eu des adhésions nouvelles après les élections des CAP et des CSS, occasions de faire connaître le SNCS, mais elles ne suffisent pas à compenser les départs. Il faut donc réfléchir à une campagne d'information, notamment auprès des jeunes.

SECTION INRIA du SNCS

L'essentiel de nos activités se font A l'Inria, le SNCS agit essentiellement en concertation avec le SNTRS/CGT et parfois avec le Sgen/CFDT.

Évolution de l'Inria

Cette période a été marquée par le plan stratégique 2008-2012, une montée en puissance de la place donnée au contrôle de la "communication" et au management, un silence assourdissant de la direction autour de la création forcée du 10ème institut du CNRS, sensé participer à la coordination autour de l'informatique entre l'Inria et le CNRS. Parallèlement, l'Inria développe des relations directes avec les universités, plutôt qu'avec les UMR du CNRS.

Plan stratégique

Le plan stratégique a été voté par le conseil d'administration, en décembre 2007, lors de la célébration du 40ème anniversaire de l'Institut, ce qui nous a permis de mettre en évidence le danger de ses orientations. Alors qu'on célébrait d'un côté les succès de l'Inria, que l'on attribuait à sa réactivité et sa souplesse d'organisation, le plan stratégique installait une école de management, une myriade d'indicateurs de contrôle. Nous nous sommes exprimés contre ce plan stratégique. Ajouté à la création des agences nationales AERES pour l'évaluation et l'ANR pour le financement, il en résulte une dérive inquiétante de nos métiers, une inversion de sens. Il s'agit de faire la seule recherche susceptible d'être financée par l'ANR, et bien évaluée par l'AERES, faire une recherche visible pour la comm'. Les responsables d'équipe de recherche doivent devenir des "managers". Parallèlement se développe une culture "RH", ressources humaines, qui commence à évoquer une évaluation individuelle des chercheurs. Une scientifique ne poserait pas de problème, mais une évaluation dans le style "RH", apparaît très inquiétante.

Évaluation AERES

L'AERES a évalué l'institut Inria. Certaines recommandations de la commission étaient louables, augmenter la part de recherche fondamentale, diminuer le nombre des évaluations diverses, payer mieux les chercheurs. Bizarrement, ce ne sont pas ces conclusions qui ont été retenues par le ministère et la direction. Les élus syndicaux des 3 conseils, CA, CS et CE, invités pour la remise du rapport à la ministre de la Recherche le 20 février 2009, ont boycotté cette cérémonie. [[http://christine.eisenbeis.free.fr/wikini/wakka.php?wiki=CommFinal20fevrier2009 Communiqué de presse]]

Inria - CNRS + Inria agence de moyens

Malgré les collaborations nombreuses dans les équipes avec les chercheurs du CNRS, la place de l'Inria dans les restructurations prévues au CNRS n'a jamais fait l'objet de débats dans les instances. Par la voie de la presse, en avril 2008, le PDG de l'Inria s'est déclaré favorable à la création d'un unique institut fusionnant avec le 10ème institut du CNRS. L'Inria pourrait aussi devenir un EPIC (démenti depuis). [[http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=1225&id_rubrique=1514]] En même temps, l'Inria crée des équipes communes de recherche, directement avec des équipes universitaires, et de moins en moins avec des UMR avec le CNRS. Il en résulte, d'une part, un nombre important de contrats de collaboration bilatéraux (éventuellement médiatiss par une cérémonie de signature, avec certaines universités), et d'autre part, une atomisation croissante des centres de recherche Inria. Les chercheurs sont de plus en plus disséminés dans des labos séparés géographiquement. L'Inria agence de moyens devient une réalité avant même qu'elle ne soit proclamée. Le choix des personnels a été de participer aussi aux actions pour la défense du CNRS.

Une com' bien muselée

C'est pour cela que notre section SNCS Inria a mis en place une liste de discussion nationale par courrier électronique, sur le serveur du SNCS, ouverte à toute personne travaillant dans un service ou

une équipe Inria. Cet outil s'est révélé de plus en plus précieux à l'usage. Une coordination des chercheurs SNCS entre CNRS/Informatique et Inria a aussi été initiée. Devant un contrôle pointilleux de la direction sur toute information, avec une diffusion très hiérarchique, la communication entre les personnes devient un véritable enjeu de lutte pour le droit syndical.

Individualisation des carrières
Cette période a vu une explosion du nombre de CDD, avec la mise en place de commissions de recrutement indépendantes de la commission d'évaluation (CE), organe officiel de l'évaluation de l'Inria. La CE se voit donc de fait dessaisie d'une part importante de ses missions scientifiques. En 2009, pour la première fois, Certains candidats étrangers reçus au concours de recrutement CR se sont vu proposé un CDD en échange d'une rémunération plus importante. On assiste aussi à une recrudescence de prolongations de stage, voire des propositions de non titularisation tant pour les ITA que les chercheurs. Heureusement l'action des élus a souvent permis d'obtenir des issues positives. Le manque d'espace de contre-pouvoir et de procédures de recours contre des décisions unilatérales deviennent criants.

Dans la dernière période une concertation DRH/syndicats est en cours concernant la révision des modalité d'attribution des PPRS pour, sous couvert d'équité et de transparence, introduire une prime de fonction pour les managers et **une modulation basée sur la façon de servir**. Dans une contre proposition, les 3 organisations syndicales ont exclu la prime de fonction des manager, limitant à un faible pourcentage la part modulable.

La mise en place des PES, primes d'excellence scientifique par le décret du gouvernement a été immédiatement mis en oeuvre par la direction de l'Inria, sans laisser vraiment de place a la discussion. Une pétition intersyndicale est sur le point d'être lancée pour appeler au retrait du décret.

Action Sociale
Le SNCS de l'Inria participe activement à l'action sociale avec 3 élus au conseil d'administration de l'Agos (Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales), dont le président Thierry Despeyroux. Les trois autres élus ont été présentés par le SNTRS (le Sgen ne participe pas à l'action sociale depuis de nombreuses années).

Sur la période couverte par ce rapport d'activités, une large part de l'action de ces élus à été consacrée àux négociations relatives à la réactualisation de la convention liant l'AGOS et l'Inria. Sous prétexte de "sécuriser" l'association, l'Inria souhaitait prendre le contrôle de l'essentiel des activités de l'AGOS en les assujettissant a des "mandats de gestion", l'INRIA serait devenu décideur et les élus AGOS simples exécutants. Après 2 ans de tractations, la raison a fini par l'emporter pour l'essentiel. Une autre part de l'action des élus a été d'obtenir le remplacement des nombreux départs de gestionnaires. Dans cette période nous avons aussi obtenu que la subvention de l'INRIA pour les activités de l'AGOS soit établie sur la base de 0.5% de la masse salariale.

Participation aux instances
Le SNCS a des représentants dans l'ensemble des instances formelles (CA, CTP, CE, CS, CHS, CNFP) et informelles de l'institut. Mais le peu d'écoute et de prise en compte des propositions des représentants du personnel développe une fort désintérêt et peu de motivation pour s'impliquer réellement dans la réflexion.

Élections des représentants du personnel
Signalons en préambule que le SNCS de l'Inria ne syndique pas les ITA de l'institut, alors que le Sgen a toujours syndiqué et représenté l'ensemble des personnels et que le SNTRS syndique quelques chercheurs.

Commission d'évaluation, collège chercheurs, juin 2008
Inscrits: 1096
Votants: 396 (36%)
SNCS/FSU: 199 (50% et 6 élus)
SGEN/CFDT: 197 (50% et 6 élus)

Comité technique paritaire, mai 2009
Inscrits (tous collèges confondus): 2080
Votants: 804 (39%)
SNCS/FSU: 153 (19% et 2 sièges)
SNTRS/CGT: 304 (38% et 4 sièges)
SGEN/CFDT: 323 (40% et 4 sièges)
Élus SNCS : Jean-Marc Lasgouttes (Rocquencourt), Philippe Mussi (Sophia), suppléants Serge Steer (Rocquencourt) et Vincent Acary (Grenoble).

Conseil d'administration, collège chercheurs, novembre 2006
Inscrits: 453
Votants: 234 (52%)
SNCS/FSU : 108 (48% et 1 élus)
SGEN/CFDT : 117 (52% et 1 élus)
Élus SNCS : Christine Eisenbeis (Saclay), suppléant Serge Steer (Rocquencourt)

Conseil Scientifique collège chercheurs, novembre 2006
Inscrits: 453
Votants: 234 (52)
SNCS/FSU : 123 (54% et 2 élus)
SGEN/CFDT : 104 (46% et 1 élu)
Élus SNCS : Paul-Louis George (Rocquencourt), Benjamin Werner (Saclay), suppléants: Jacques Henry (Bordeaux), Guy Fayolle (Rocquencourt)

Deux syndiqués SNCS sont aussi élus au bureau de l'Association de Gestion des Oeuvres Sociales (Agos).

SECTION INGENIEURS

La section Ingénieurs du SNCS-FSU forte de plus d'une cinquantaine d'adhérents. La représentation des IT dans les diverses réunions des OS-DG du CNRS a été correctement assurée. Il est impératif que nous ayons des représentants plus volontaires afin que les IT présentent une visibilité face aux autres organisations syndicales.

La période 2007-2008 a vu la mise en place d'une expérience d'évaluation des IT que nous réclamions depuis longtemps. Mais malgré le succès auprès des personnels qui y ont participé, la direction du CNRS n'a pas donné suite. Cette période a aussi vu des débat serrés autour du dossier de carrière. Le résultat de ces discussion n'a pas été nul. La section se félicite d'avoir obtenu cette année de la Direction des Ressources Humaines du CNRS, la possibilité pour des représentants désignés par les syndicats, d'aller en Délégation Régionale au moment des évaluations des dossiers de carrière des IT.

Compte tenu de la nouveauté et du peu de clarté des délégations régionales, nous n'avons pu répondre en tout à ces propositions. Les agents syndiqués et identifiés comme représentant le syndicat dans certaines instances ont été contactés directement. Nous veillerons les années prochaines à ce que ces demandes se fassent par le bureau du syndicat qui fera relais auprès de la section ingénieurs afin d'informer et alerter ses membres au moment opportun.

Un constat a été fait sur l'augmentation grave des IT en CDD particulièrement dans les catégories Ingénieurs, catégorie favorable à recruter les post-docs.

La prolifération des CDD sur contrats ANR met en compétition précaires et permanents dans les concours externes - les concours externes sont aussi des possibilités de promotion pour les agents permanents. Cet état constitue un effet déstabilisant supplémentaire dans les unités.

Nous devons être très vigilants sur l'installation des nouveaux instituts notamment :

- pour les priorités de promotion des nouveaux « staffs » administratifs
- les redéfinitions des profils des fonctions.

Les points sur lesquels nous avons encore des combats :

-Obtenir de la DRH du CNRS

- La mise en place d'instances démocratiques d'évaluation des agents pour évaluer, à leur demande, le contenu de leur dossier de carrière
- De respecter, en gardant en archive consultable et non falsifiable, le contenu des dossiers de carrière afin que l'agent puisse à tout moment s'en servir de référence
- De relancer les travaux de la commission harcèlement au travail qui est obligatoire au CNRS depuis plus de 4 ans (loi sur le harcèlement)
- De relancer les travaux de l'observatoire des métiers à travers son conseil d'orientation scientifique
- De respecter dans les BAP les emplois définis qui doivent être la réalité des fonctions exercées, une BAP ne devant pas « ponctionner » sur les autres le manque évident de possibilités de promotion

-D'augmenter de façon significative les possibilités de promotions. Il est inadmissible d'avoir plus de 200 agents en attente de promotion pour chaque niveau.

LES CONFLITS DE L'EVALUATION

Au cours du mandat précédent (2004-2007), la communauté avait lutté pour préserver les systèmes existants d'évaluation de la recherche et limiter l'influence destructrice, dans ce domaine particulier, du "Pacte pour la recherche". Le SNCS, grâce à l'action de ses élus - au premier rang desquels Yves Langevin (président de la CPCN[1] 2004-2008) - a contribué à ce que soit reconnus dans la loi[2] le droit de regard des instances d'évaluation d'établissements sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), nouvellement créée et la possibilité, pour l'AERES, de déléguer l'évaluation des unités de recherche.

Au cours de la période de transition correspondant à la mise en place de l'AERES (au printemps 2007) et depuis cette transition, la difficulté, pour notre syndicat, a été d'avoir à mobiliser la communauté pour la défense de nos organismes de recherche sans céder à la facilité d'un discours catastrophiste qui eût, par exemple, bêtement déclaré mort un Comité national encore vivant.

Dans une situation générale où la droite toute puissante peut mettre en œuvre sans frein ni complexe une politique de rentabilisation à court terme et de bradage du service public, la communauté scientifique en général et notre syndicat en particulier se sont évidemment retrouvés le dos au mur. Ainsi avons-nous dû lutter pour faire accepter les représentants du Comité national et des autres instances d'évaluation d'établissements comme des représentants à part entière dans les comités d'évaluation des unités de recherche. Si la cause paraît maintenant acquise, ce n'est cependant qu'une petite victoire dans la mesure où, d'après les textes légaux eux-mêmes[3], la chose allait en principe de soi ! La possibilité pour l'Agence de déléguer l'évaluation des unités, si durement conquis en 2006, est de son côté resté lettre morte. La résistance contre la notation, est une bataille en cours, dans laquelle beaucoup de terrain reste à reconquérir : non seulement l'AERES note (ce à quoi elle n'est nullement obligée), mais elle se permet aujourd'hui de noter dans le détail les équipes de recherche, ce qui outrepasse le cadre de sa mission légale, limitée à l'évaluation des unités. La VRS n°378, entièrement consacrée à l'évaluation[4], vient de souligner cette propension de l'Agence à prendre partout plus de pouvoirs que ne lui en accorde la loi.

Dans cette ambiance de déstructuration, il faut voir l'existence d'un Comité national bien vivant comme un motif d'espoir. La direction générale du CNRS souffle dessus le chaud et le froid. Le chaud quand elle proclame qu'elle a toujours besoin d'un CN capable de lui donner des avis opérationnels, le froid quand elle cherche à limiter son rôle à celui d'une instance consultable "à la carte" ou qu'elle maintient un embargo à la fois ridicule et significatif sur les avis des sections concernant les unités de recherche. Dans ce contexte, il appartient aux élus SNCS, au CN comme dans les autres instances d'évaluation d'établissements, de continuer à faire vivre la collégialité, qui, avec la légitimité et la représentativité conférées par un mode de composition majoritairement électif, constituent leur force et leur légitimité. Il réapparaîtra à la longue, et peut-être même dans peu de temps, que le travail des instances collégiales est bien plus fécond que la distribution de bons et de mauvais points pratiquée l'AERES, qui n'est que poudre aux yeux ou bâtons dans les roues. Il appartient au SNCS de renforcer ce travail collégial, par la tenue régulière de réunions de ses élus ou par des moyens innovants de communication. Il lui appartient aussi avec le SNESUP de proposer des solutions pour l'évaluation collégiale de l'ensemble des équipes de recherche.

Ce travail d'investissement à long terme ne dispense pas d'exercer, contre l'AERES (comme contre toutes les inventions gouvernementales destructrices), une pression sans relâche. C'est précisément

[1] Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique, *cf.* http://www.cnrs.fr/comitenational/cpcn/accueil.htm
[2] Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, article 9.
[3] Décret no 2006-1334 du 3 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (modifié), article 14.
[4] http://www.sncs.fr/IMG/pdf/Vrs378.pdf

parce que la machine est monstrueuse que les plus petits grains de sable peuvent suffire à l'enrayer ! La dénonciation d'un rapport "d'évaluation" de l'INSERM grotesque tellement il apparaît politiquement téléguidé[5], l'appel "à témoins contre [la] machine infernale" de l'AERES[6], le mot d'ordre de refus de renseigner toute espèce de "fiche individuelle" d'évaluation que présenterait l'Agence[7] ont contribué à cette pression. La lettre intersyndicale du 25 mai dernier a déjà attiré l'attention des directeurs d'unités évaluées dans la prochaine vague sur l'opportunité qui s'offre à eux d'opposer à l'Agence les principes d'évaluation auxquels ils tiennent.

La communauté conserve, quant à elle, l'arme du boycott. Mais cette arme est délicate à utiliser pour ne pas entrer en conflit avec le droit que nous avons gagné de désigner un représentant du Comité national. Arme si délicate qu'il a fallu opérer un distinguo subtil, dans l'"appel aux scientifiques"[8] du 5 novembre 2008 entre le mot d'ordre de refus des sollicitations de l'AERES à titre individuel, et la volonté d'amplifier la participation aux comités d'évaluation des représentants d'instances représentatives. Nos élus sollicités à la fois individuellement et ès-qualités ont eu d'autant plus de mal à s'y retrouver que ce mot d'ordre de boycott, n'ayant pas fait l'objet d'un communiqué ou d'un mot d'ordre clair, a totalement manqué de visibilité. Le dilemme dans lequel se sont retrouvés les élus n'était cependant qu'un avatar de la question qui oppose souvent, dans nos propres débats, l'ambition d'asphyxier les structures nocives à la nécessité de faire fonctionner les institutions légales le moins mal possible, dans l'intérêt immédiat de la communauté scientifique.

[5] SNCS-Hebdo 08-25 du 18 novembre 2008
[6] SNCS-Hebdo 09-10 du 6 avril 2009
[7] SNCS-Hebdo 09-18 du 8 juillet 2009
[8] http://www.sncs.fr/IMG/pdf/QUATREPAGESAPPEL.pdf

SECTEUR RETRAITE

« Le système de retraite a été entièrement bouleversé lors de la réforme imposée par les lois Balladur-Fillon. Cette réforme tend à augmenter la durée du travail au-delà de 60 et même de 65 ans, et en corollaire à diminuer le taux de retraite perçu. De plus, ces lois ont laissé en suspens de nombreux problèmes qui doivent être repris en 2008. Comme la FSU, le SNCS demande l'abrogation des lois Balladur-Fillon. Il réaffirme sa position pour une retraite fondée sur un système de répartition, pour la prise en compte du temps de formation et des indemnités et primes dans le calcul des traitements et pensions. » *Extrait de la motion votée au 43ème congrès*

Depuis notre dernier congrès, les attaques du pouvoir contre les systèmes de retraite n'ont cessé de s'amplifier. A preuve, tout récemment la mise en cause des bonifications pour enfant…la possibilité offerte aux salariés du privé de prolonger jusqu'à 70 ans…les travaux préparatoires de la Commission des Retraites (COR, décembre 2008, avril 2009). Sous couvert de modalités techniques (passage du régime annuités à un régime par points), ils visent en fait une déstructuration de nos systèmes de retraites par la diminution significative du taux de remplacement (pension retraité / salaire actif), par la remise à plat des avantages familiaux et conjugaux (en particulier, la majoration des pensions pour trois enfants, la reversion au survivant sans condition de ressources), par la suppression, dès cette année, par voie réglementaire, de la demi-part fiscale pour les veufs et veuves ayant des enfants.

A l'issue du Congrès de Marseille (2007), la FSU, avec la création d'une Section Fédérale des Retraités (SFR), à laquelle nous participons, s'est donnée des moyens plus efficaces pour la prise en compte des problèmes de retraites (actifs et retraités).

Durant l'année passée, de nombreuses manifestations intersyndicales avec la présence effective, à Paris, de nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs sous le ballon « Enseignement Supérieur – Recherche »

Quant à l'action propre du SNCS dans ce secteur, elle beaucoup trop peu prise en compte dans l'action générale, se limitant trop souvent à la défense de cas particuliers. A débattre à Orléans !

SECTEUR INTERNATIONAL

Le texte international du congres 2007 soulignait la nécessité de défendre un vrai service public de recherche et d'enseignement supérieur, appuyé sur sa démocratie interne, contre les risques de privatisation et d 'effectuer une analyse de nos capacités d'intervention au niveau international (Internationale de l'Education (IE), Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS), International Network of Engeneers and Scientists (INES), Fédération Syndicale Mondiale (FSM),....).

L'essentiel de l'activité pendant ce mandat a été concentré sur les aspects internationaux de la recherche et de l'enseignement supérieur

Tout d'abord il a fallu recenser et réactiver les contacts que nous avions avec les différentes structures. On reçoit, de façon très aléatoire et corrélée, des informations qui en général ne nous concernent pas spécifiquement. Eviter de perdre les informations importantes et les suivre réclame un effort et l'existence d'un contact bien défini (par exemple lors de la conférence enseignement supérieur et recherche de l'Unesco en 2009, dont les processus de participation de la FSU à travers l'IE étaient passés inaperçus à cause du flou sur les interlocuteurs). La profusion des informations est d 'ailleurs un problème plus général de l 'international

Dans cette mandature nous avons eu un seul représentant au niveau de l'IE, que ce soit le comité HERSC (sup et recherche) ou l'IE en général. A partir d'un texte intersyndical ESR de 2006 (Athènes) nous avons déposé, avec le soutien des autres syndicats de la FSU (le SNES), une proposition de résolution aux congrès de l 'Internationale de l 'Education à Berlin en juillet 2007). D'autres textes avaient été déposés, par l'Australie en particulier, et un travail de synthèse et de compromis a été effectué au début de la conférence, en anglais. Par rapport à la situation de discussion d'un texte intersyndical en France, la situation est bien sur partiellement la même sur le fond, sur des valeurs telles que la liberté académique ou l'accès de tous aux études ou l'indépendance par rapport aux puissances financières. Mais les différences sont augmentées par les subtilités linguistiques et surtout par la variété des situations et leur histoire. Cependant des oppositions apparentes peuvent cacher en fait un accord de fond, par exemple quand l'exigence d'autonomie des Australiens confrontés à une centralisation étatique rejoint probablement le souci français de défendre des organismes nationaux, à travers une commune défense de la collégialité, de la liberté académique, d'une mission de service public, contre le management technocratique ou à but commercial. C'est ainsi qu'il a été possible d'obtenir un texte au niveau mondial défendant le service public de recherche et d'enseignement supérieur (par contre la critique de la privatisation avait finit par disparaitre au cours d'une réécriture)

A Berlin en 2007 un séminaire intitulé "academic freedom in research: the rôle of public sector for a social efficiency" a été présenté dans la cadre d'un colloque INES-FMTS (International Network of Ingeneers and Scientists et Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques). L'idée centrale étant la nécessité de défendre les degrés de liberté internes et la nécessité du service public de recherche, dans l'intérêt de la société et des citoyens. Ceci suppose à la fois un système public qui soit en relation effective avec l'ensemble de la société et une démarche citoyenne qui puisse se reconnaitre dans des structures de type étatique. Lorsque la recherche est réduite à la recherche militaire ou au service des intérêts a court terme, la défense citoyen peut contribuert paradoxalement à renforcer les tendances managériale au service de l'hégémonie financière

En septembre 2007 une longue période a été consacrée à la discussion du texte d'appel au FSM "sciences et démocratie", qui avait été proposé à la fin du colloque "savoirs vivants" qui s'était déroulé a Paris. L'investissement du SNCS a permis de faire prendre en compte à ce niveau la nécessité de "renforcer l'autonomie de la recherche, défendre les missions de service public de la recherche et d'améliorer les conditions dans lesquelles les activités scientifiques sont menées par les étudiants, les

chercheurs et les ingénieurs".Nous avons pu éviter de suggérer la nécessité d'un pilotage sociétal accru sur la recherche en général, que semble souvent suggérer une focalisation trop forte sur l'amélioration des liaisons entre recherche et besoins directs des citoyens, ainsi que sur les dangers associés aux développements technologiques de masse (type "vache folle"), trop rapidement assimilés à la recherche fondamentale

En novembre 2007 une contribution "Young and researcher: a career vulnerable scientist" a été présentée a la 6eme conférence ESR de l'IE, montrant les risques de dégradation des conditions de recrutement des jeunes chercheurs en France comme dans d'autres pays, par multiplication des postdocs en liaison avec des dérégulations de procédures de recrutement, l'augmentation des financements par projets, et les conséquences délétères pour les missions de la recherche publique

Le recrutement jeune risque d'être remplacé par un cadre contractuel bien plus précaire que le "tenure track". La mobilité dans ce contexte doit être considérée avec prudence: loin d'être avant tout une liberté individuelle, elle tend à s'affirmer comme une contrainte, un pilotage déstructurant. L'IE a des responsabilités spécifiques à ce sujet au niveau européen, il est important de préciser que c'est bien la "mobility freedom" qui est soutenue. Dans le cadre de documents du type de la charte européenne du chercheur, ou les commentaires au livre vert sur la recherche, il est essentiel que le système syndical international réaffirme la nécessité de pratiques de recrutement jeune sur des postes stables, pérennes, alors que la constitution d'un grand marché flexible et mobile de l'emploi de chercheur est une priorité institutionnelle et que la situation de l'emploi s'est dégradée partout dans les années 90. Ceci suppose d'abord que de tels points charnière critiques soient mis en lumière au sein du système syndical lui même, ainsi que leur liaison avec des modalités qui peuvent sembler attractives comme la "culture de projet" ou la mobilité

Au cours de l'année 2008 plusieurs problématiques se sont croisées: tout en continuant a participer au réunion FMTS-INES "science in europe", l'activité a été accaparée par un problème local de lanceur d'alerte (whisteblower). Malgrés plusieurs tentatives de négociations (notamment une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction du laboratoire concerné ce qui a accéléré l'organisation d'une réunion intersyndicale de concertation), la situation est restée bloquée, le lanceur d'alerte refusant a priori et dénonçant comme trahison le principe même de négociation (le problème n'étant cependant qu'un changement de local). Ce conflit a souligné une distinction de fond entre le statut de lanceur d'alerte (plutôt concept d'outre atlantique pour les sociétés privées, le militaire, la police, l'administration) et la liberté académique et la collégialité, qui sont des spécificités des universités et des EPST (garanties per un statut dérogatoire non hiérarchique de la fonction publique et des instances démocratiques associées)

Dans le même temps il semblait que, concernant le programme du FSM, les temps propres nécessaires à la prise en compte de la recherche pour elle même et à travers de notions comme le progrès de la connaissance, la liberté intellectuelle et la diversité intellectuelle, l'importance du service public de recherche et d'enseignement supérieur, les spécificités du métier de chercheur, exigeaient d'y consacrer un temps inacceptable. En fin d'année cependant le BN a souhaité que des membres du SNCS assistent au FSM. Si la notion de service public était absente des thèmes retenus, certains intitulés pouvaient souligner une certaine recherche d'équilibre visant a intégrer l'intéret sociétal de la recherche elle meme: "Comment favoriser l 'engagement des scientifiques et l 'exercice de leur responsabilités civiques dans le débat public ? Rôle spécifique de chercheurs et des scientifiques dans la société : nécessités et limites de la décision démocratique dans la science, liberté de recherche et responsabilités." En juillet 2009 s'est déroulée à Paris une conférence de l'UNESCO visant a dégager des perspectives pour la recherche et l'enseignement supérieur pour les prochaines décennies. Il n 'a finalement pas été possible, malgré une conjoncture favorable, de reconnaitre formellement la nécessité de défendre les services publics existants, mais seulement de réaffirmer le statut de bien public (ce qui rejoint le FSM), et ceci est probablement révélateur des différences de taux relatifs de syndicalisation entre pays

Quelques « conclusions » : Il est essentiel de chercher à intervenir directement au niveau international, et en particulier européen.L 'Afrique,les pays de l 'est,la chine,sont soumis à une privatisation galopante

Toutes nos structures internationales sont complémentaires et utiles, mais l 'IE (CSEE ?)semble l 'endro it le plus adapté à notre activité syndicale internationale (y compris par rapport à l 'internationale des services publics).Le faible taux de syndicalisation en France est un désavantage

Entre les syndicats de l 'IE,Il y a convergence des intentions,ma is souvent divergence sur les détails

La variété des situations nationales impose de redéfinir des positions,c 'est un phénomène politique qui dépasse la recherche

Un travail d 'analyse international doit être mené pour extraire des points de convergenc e et rechercher des points d 'équilibre et de cohérence (exemple :la mobilité,le recrutement,les promotions locales, ou encore l 'usage des indicateurs, le développement des agences),ou encore des modalités d 'utilisation des recommandations de l 'unesco. La simple logique de mobilisation juxtaposition n 'est pas suffisante, il faudrait parvenir a trouver des points de convergence avec les pays qui ont des structures plus libérales, au moins au niveau du rappel des objectifs

Dans nos soutiens, éviter de cautionner des positions qui accentuent le pilotage technocratique sur la recherche académique, méprisent son fonctionnement démocratique interne. Le service public de recherche (type EPST) doit être pleinement considéré, cela devrait être un pré requis

Ce rapport d 'activité n'est pas une position du SNCS,c'est la suite de ce qui a été envisagé lors du précédents congrès et depuis une dizaine d'années au BN. Les documents concernant les présentations sont en principe sur le web SNCS (international ou Europe)

PREMIER RAPPORT FINANCIER

Le bilan financier du syndicat est en nette amélioration, si l'on s'en tient au seul aspect recettes / dépenses. Les comptes devant être arrêtés quelques jours avant le congrès, il, n'est pas possible de donner trop de détails dans la mesure où ceux-ci seraient incomplets et ne correspondraient pas à l'arrêt des comptes tels qu'ils seront fournis aux commissaires aux comptes élus par le 43ème congrès.
Une note à ce sujet : la comptabilité des syndicats va changer : elle va devenir publique pour les organisations dont le budget dépasse le seuil de 230 000 euros (les comptes des syndicats seront soumis à la loi du 22 novembre 2007). Comme notre syndicat « brasse » un budget de 328.453 euros de recettes et 253 046 euros de dépenses en 2008, nous sommes dans le cas où la loi s'applique, et bien sur, ce là vaut pour la FSU,ce qui implique l'obligation de consolider les comptes (art. 233-16) nationaux à partir des comptes locaux …. Bonjour la migraine à, venir pour notre trésorière fédérale…. Surtout compte tenu de la pagaille qui règne au niveau Sections départementales (SD).
Cela veut dire que nous devrons tenir éventuellement un état des finances locales, quand il y en a (les sections dont nous assurons les dépenses) et que la FSU devra les « consolider ». Par la suite, le nouveau trésorier devrait , pour 2010, proposer de fermer tous les comptes de sections qui restent (peu nombreux).C'est ce que nous avons commencé à faire en remboursant les frais sur factures et imposé qu'une partie des cotisations ne soient plus prélevée à la base par les dites sections, donc elles n'ont plus besoin de comptabilité personnelle avec double signature SNCS et trésorier de sections, qui ne tiendrait guère pour un commissaire aux comptes certifié (cf. infra).
De même , nous devrons tenir une « vraie » comptabilité, et non plus un état général des dépenses recettes, ce qu'on appelle une compatibilité de trésorerie et la comptabilité sera soumise à publication obligatoire : « *les associations doivent publier leurs comptes et le rapport du commissaire aux comptes sur le site Internet de la Direction des Journaux officiels* ».
D'où une deuxième obligation. Les « organisations professionnelles » devront faire certifier les comptes qu'elles auront établis. Elles devront donc désigner un commissaire aux comptes. Ce commissaire au compte est un professionnel agréé. Il se différencie des commissaires aux comptes internes du syndicat (qui doivent persister, pour vérifier que les comptes correspondent bien à nos missions, mais qui n'ont pas de valeur légale au sens de la loi de 2007).
Par ailleurs les règles de « gouvernance d'entreprise », vont désormais s'appliquer aux organisations professionnelles. En effet, celles-ci doivent désormais créer deux organes distincts : - l'un qui arrête les comptes (direction) - l'autre qui approuve les comptes (assemblée générale)
Cela veut dire :
-qu'il va falloir modifier nos statuts en conséquence , prévoyant une « assemblée générale annuelle », sous une forme à discuter en congrès, prévoir un expert comptable externe (ce qui nous coûtera quelques milliers d'euros annuels) et changer de mode de comptabilité (donc sans doute prévoir une formation ad hoc pour notre comptable, Hatem, et le nouveau trésorier). Nous ne pouvons pas, en effet, raisonnablement re-convoquer un congrès en 2010 à cette seule fin : mieux vaut, en effet, être prêt dés 2010, année de mise en application de la loi. Une nouvelle réunion des trésoriers FSU est prévue lors du CDFN d'octobre, avec les experts financiers et comptables que la FSU avait déjà fait venir lors d'une réunion spécifique au CDFN de septembre. C'est alors que le trésorier sortant pourra vous proposer les modifications statutaires *ad hoc.*
Ceci dit :
a) Le bilan financier du syndicat n'a cessé de se redresser depuis le dernier congrès. L'épisode de la nouvelle VRS, 1ère formule, est dépassé, une comptabilité stricte et encadrée des dépenses a permis de nous reconstituer un tapis prévisionnel de SICAV petit à petit. Cet encadrement a notamment porté sur les frais de voyages (recours systématique au tarif de base, demande pour les CA et autres réunions prévues d'acheter ses billets longtemps à l'avance (ce qui permet des tarifs « découvertes »)- ou d'avoir recours à des abonnements plafonnement des frais d'hôtels et repas, etc.
Au total, sous réserve d'ajustements nous terminons avec un solde positif de **158 618.49 €** dont **110 442.17 € en actions**, pour des dépenses de **183 922.57 €** et des recettes de **184 704.45€**.

b) Ce redressement des comptes s'est fait malgré des dépenses « action » importantes : chaque « sortie » du ballon SNCS ou intersyndical, par exemple, nous coûte des sommes non négligeables en hélium, nous avons participé aux frais divers intersyndicaux et coordination, mais aussi avec l'amélioration de son parc informatique, photocopieuse, etc..

c) au niveau des salaires, nous avons pu engager sans problèmes la remplaçante d'Annie pour assurer la transition et la transmission dessavoirs. Le départ d'Annie (que nous regretterons tous) se traduira par une baisse de notre masse salariale, notre nouvelle secrétaire, Bouchra, étant en début de carrière.

d) notre budget a été examiné par l'URSSAF. Cela s'est très bien passé, et nous n'avons pas eu les ennuis qu'ont pu connaître d'autres syndicats. Mieux, comme nous avions retardé des déductions patronales Fillon sur nos salaires, nous avons eu droit à un crédit de près de 5 000 euros.

Cette bonne santé ne doit pas masquer un phénomène inquiétant : après une montée des adhérents 1312 en fin 2006, 1360 en fin 2007, et 1432 fin 2008, nous avons dû envoyer près de 400 relances de cotisations en octobre 2009, car nous nous trouvions avec 1096 cotisations à jour contre 1338 à date équivalente en 2008. Ceci , si les chiffres se confirmaient, indiquerait que ls nouvelles adhésions ne sufisent pas à compernser les départs, un mouvement de désyndicalisation potentiel qui serait paradoxal en période de mobilisation. Cela souligne l'insuffisance de notre effort de syndicalisation.

Un rapport financier « définitif » et les comptes 2007, 2008, 2009 vous sera, comme c'est l'usage, fourni avec les dits comptes, approuvés par « nos » commissaires aux comptes (cf. supra) à l'entrée du congrès.

Principales actions et interventions du Bureau national et de la CA depuis le dernier congrès (mars 2007)

Ce résumé retrace les grandes lignes de l'action du SNCS depuis le dernier congrès de Mars 2007. Ne sont pas notées les activités et réunions récurrentes telles que celles du BN, de la CA, de l'intersyndicale nationale recherche-Enseignement sup., ni celles de la FSU (BDFN, CDFN), ni celles des instances CTP, CHS, CNRS, CNAS, CA du CAES, CN,CPCN, CSD, CID et CSS, CTPM, CSRT, CNESER auxquelles le SNCS est représenté dans tous les organismes concernés par notre syndicalisation.

Par Annie Huet

ANNEE 2007

Avril

. 22 avril : 1er tour des élections présidentielles nation : envoi des 20 propositions aux candidats
. 18 avril : rencontre avec la CPU en vue de la préparation d'assises à l'automne.
. 18 avril : CA constitutif du CAES du CNRS
. Election au CNU, on déposera des candidatures SNCS
. 23 avril : réunion sur la formation au CNRS
. Mise en place d'une CNHP (Handicap). Albin Volte y représentera le SNCS. Le protocole sur le handicap sera signé, avec réserve sur la procédure de recrutement pour le SNCS, le 15 juin prochain

Mai

. 6 mai : 2ème tour des élections présidentielles
. 11 mai : 50ème anniversaire du CAES du CNRS
. Du 1er au 31 mai : organisation du vote par correspondance pour l'adhésion ou non de la FSU au CSI (Confédération Syndicale Internationale)
. 14 mai : réunion sur le décret de 83 et la carrière des chercheurs
. 21 mai : nouvelle version du schéma stratégique du CNRS
. 24 mai : rencontre avec la CPU qui a accepté de lancer des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les organisations syndicales à la rentrée.
. 25 mai : rencontre avec la ministre Valérie Pécresse
. 30 mai : rencontre des bureaux nationaux du SNTRS et du SNCS à Villejuif

Juin-juillet-août

. 7 juin : réunion thématique DRH/OS
. 1er tour des élections législatives
; 15 juin : signature du protocole handicap au salon d'honneur du siège du CNRS
. 17 juin : 2ème tour des élections législatives
; 19 juin : réunion du secteur SHS à la Sorbonne
. 22 juin : avant-projet de loi sur l'autonomie des universités.
. 25 juin : dépôts des candidatures CR et DR à la CNU
. 26 juin et 27 juin : rencontre avec N. Sarkozy et V. Pécresse sur l'avant projet de loi d'autonomie des universités
. 27 juin : groupe de travail sur le harcèlement moral au CNRS
. 28 : réunion DG/OS du CNRS
. 3 juillet : réunion de la section Ingénieurs du SNCS
. 5 juillet : réunion thématique au CNRS
. 5 juillet : rencontre avec le sénateur Y. Renard au Sénat
. 11 juillet : action et conférence de presse aux Cordeliers. Un appel est lancé
. 10 juillet : compte rendu du chantier ministériel « jeunes chercheurs et enseignants chercheurs
. 23 juillet : initiative au début de la discussion du projet de loi « Libertés des universités » à l'Assemblée nationale et conférence de presse
. du 23 au 26 juillet : congrès de l'International de l'Education (IE) à Berlin
. 30 août : participation à la 3ème conférence « Living Knowledge » organisée par Sciences citoyennes
. 30 août : Indicateurs bibliométriques, le BN proteste auprès de la direction du CNRS
. Projet de tenir un CSN commun avec le SNESUP vers mars-avril 2008 sur le thème des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Proposition soumise à la CA.
. compte rendu du 5ème congrès de l'IE à Berlin où le SNCS était représenté par D. Jouan. Un document sur la privatisation de l'enseignement est disponible sur le site. L'international de l'éducation a voté une motion de soutien à l'appel des Cordeliers.

Septembre

. 10 septembre : groupe de travail du CA du CNRS sur le plan stratégique
. 24 septembre : commission nationale de mobilité au CNRS
. 27 septembre : le bureau national rappelle son opposition aux structures opérationnelles de recherche. Le plan stratégique n'a pas encore reçu l'approbation du ministère. Le ministère veut imposer un « contrat unique de gestion des laboratoires »

Octobre

. 3 octobre : journée de formation au CNRS sur le harcèlement moral
. 3 octobre : invitation du PCF à une table ronde pour une riposte à la LRU. J-L. Mazet y participe.
. du 5 au 7 octobre : participation aux rencontres SLR à Toulouse
. 8 octobre : préparation du Conseil scientifique du CNRS dans le bureau du Président à Auteuil
. Un communiqué de la CPCN est adressé au DU sur la bibliométrie
. 9 octobre : Election à la CID 48

; Des fiches SNESUP sont éditées sur la LRU. Discussion en CA
. 11-12 octobre : réunion du CPESR (Bruxelles , Comité Permanent de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Nous y participons
. 16 octobre : réunion thématique au CNRS
. 18 octobre : rassemblements dans toute la France, 300 personnes à Paris , de nombreux autres en régions. Une délégation a été reçue à Auteuil par le Conseil d'administration. Une conférence de presse a suivi.
. 19 octobre : validation des candidatures aux CSS de l'INSERM par le BN. Dépôt des candidatures le 26 octobre.

Novembre-décembre

. du 12 au 14 novembre : conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche à Malaga. D. Jouan y participa.
. 13 novembre : rencontre avec Y. Renard au Sénat
. 16 novembre : DG Inserm/OS
. 15 novembre : conférence de presse à l'UNSA
. 16 novembre : rassemblement à l'Assemblée nationale sur le budget
. Préparation d'un document sur l'attractivité des carrières au CNRS (J. Fossey)
. Action et grève nationale le 20 novembre 2007
. 23 novembre : réunion DG/OS du CNRS
. 26-27 novembre : conseil du CSEE
. 26 novembre : commission Harcèlement au CNRS
. 27-28 novembre : comité paneuropéen de l'IE
. 29 novembre : bureau exécutif du CSEE. Position du CSEE sur le livre vert sur l'éducation
. le SNCS appelle à faire signer l'appel de SLR « pour une autre réforme du service public d'enseignement supérieur et de recherche »

Décembre

. 6 décembre : actions, Manifestation à Jussieu
. demande d'entrevue au ministère sur les missions de Syrota et d'Aubert. Proposition d'une campagne contre la mission d'Aubert pour un autre budget du CNRS, contre la mise en place de l'évaluation par l'AERES
. 11 décembre : conférence de presse à Lille à l'occasion de la tenue du Conseil d'administration de l'INRIA (J-L. Mazet, C. Eisenbeis)
. 12 décembre : conférence de presse devant le ministère de la recherche
. chantier ministériel « statuts-carrières » auquel le SNCS n'est pas invité ! Le BN propose de faire une lettre ouverte à V. Pécresse pour protester.
. 15 décembre : réunion des élus SNCS à Meudon Bellevue

ANNEE 2008

Janvier

. 14 janvier : réunion thématique au CNRS
. 24 janvier : appel à la grève dans la Fonction publique. Manif Recherche départ Jussieu
. La CA du 25 janvier valide les candidatures aux élections au Comité national de la recherche scientifique. Dépôt de candidatures le 5 février
. 29 janvier, au ministère, audition par la commission Schwartz
. 31 janvier : analyse du discours de Sarkozy à Orsay
. La Cour des comptes épingle le CNRS. Voir l'hebdo n°3 de février 08 : « le bon, les brutes et le truand »
. Sortie du 4 pages « Recherche, une autre politique est nécessaire, tirage supplémentaire et mise sur le site

Février

. 5 février : dépôt des candidatures au Comité national
. 15 février : réunion thématique du CNRS à Meudon Bellevue

Mars

. 4 mars : réunion des Directeurs d'Unités (DU) avec les instances au Collège de France. Un happening est organisé à 12 h rue Descartes pendant la réunion des DU
. 6 mars : journée nationale d'action des retraités pour l'augmentation immédiate des retraites
. Réorganisation des services centraux de l'Inserm (réforme de l'organisme). Doc du CTPC
. 9 mars : élections municipales 1er tour, 16 mars le 2ème tour
. 12 mars : réunion au Ministère sur la précarité (J-L. Mazet)
. 21 mars : rencontre bilatérale entre Migus et le SNCS
. 12-13mars : 2 journées de travail sur la précarité à la FSU (J-L. Mazet/H. Audier)
. 27 mars : manifestations intersyndicales pendant les CA de l'Inserm et du CNRS le même jour. Lettre de mission au DG de l'Inserm. Le texte fourni au CA de l'Inserm différent de celui remis au CTPC.
. 29 mars : manifestation pour les retraites, contre l'allongement des cotisations et la paupérisation des revenus (appels confédéraux)
. 31 mars : réunion thématique au CNRS
. mars : élection au Conseil scientifique de l'IRD

Avril

. 1er avril, réunion au Ministère
. 3-4 avril Conseil Syndical National (CSN du SNCS) couplé avec le congrès thématique du SNESUP à Orsay, bât. 425
. 5 avril : euro-manif à l'appel de la CES à Ljubljana « pour des salaires équitables », participation importante de la FSU.
. 7 avril : Rencontre entre F. D'Aubert et l'Intersyndicale ESR
. 15 avril : dépouillement du 1er tour des élections au Comité national
. 16 avril : rencontre avec le Directeur de cabinet de Pécrese (SNCS)
. 21 avril : réunion thématique au CNRS sur le harcèlement moral au CNRS. Diffusion d'une charte.
. 24 avril : dépôt des maintiens de candidatures du second tour aux élections du Comité national
. du 25 au 29 avril : debriefing des CSD CNRS (J-L. Mazet, J. Fossey)
. 28 avril : réunion DG/OS au CNRS sur le plan stratégique du CNRS.
29 avril : AG du secteur SHS (suivi par J. Fossey)

Mai

. Appel et participation à la manifestation du 1er mai
. 14-15 mai : colloque « les nouveaux enjeux de l'expertise scientifique » à la maison de la chimie
. 15 mai : actions dans le cadre de la RGPP
. 21 mai : rencontre avec la mission Hoffman sur la carrières des chercheurs rue Descartes (J-L. Mazet et J. Fossey)
. 22 mai : actions sur les retraites

. 27 mai : marche de tous les savoirs (Academic Pride)
. 27 mai 18 h : AG SDV/Inserm à Jussieu

Juin

. 4-5 juin : stage FSU sur « les pôles de compétitivité t la recherche public/privé »
. 5 juin manif de Paris VII pour Comité d'accueil de Pécresse aux Grands Moulins de Paris (13ème)
. 11 juin : boycott du CTP du CNRS
. 12 juin : 61ème congrès de la Fédération générale des retraités à Nancy (FGR à laquelle nous sommes adhérents)
. 18 juin : réunion des DU à Paris
. prises de positions diverses : votes du CS, position des DU, des médaillés, des Présidents de Conseil de département, propositions de boycott des expertises ANR/AERES…
. 19 juin : blocage du CA du CNRS
. 20 juin : entrevue avec V. Pécresse
. 25 juin rencontre avec C. Bréchignac
. 30 juin : entrevue DG/Organisations syndicales (OS)

Juillet-Août

. 1er juillet : dépôt des candidatures aux CAP de l'IRD
. 1er juillet : dépouillement des élections au CN 2ème tour à Meudon
. 2 juillet : dépouillement des élections (C) au Comité national
. 10 juillet : rapports de Jules Hoffmann, président de l'Académie des Sciences, sur le recrutement et la carrière des chercheurs et de Rémy Schwartz, Conseiller d'Etat, relatif à la mise en œuvre du volet « personnel » de la Loi sur l'autonomie des universités.
. 28 août : lancement des candidatures aux CAP à déposer le 26/09

Septembre

. 5 septembre : proposition du ministère d'une concertation sur les rapports Schwartz et Hoffmann avec les syndicats de la FSU
. septembre : analyse et conséquences du limogeage de M-F. Courel, DS SHS et démission de la direction scientifique SHS du CNRS
. Proposition de boycott de l'expertise (ANR/AERES). Le BN mandate le secrétaire général pour contacter B. Monthubert afin de coordonner la campagne pour le refus des expertises
. 17 septembre : réunion des élus, amphithéâtre du CNRS (veille de session)
. 18 septembre : réunion avec Pécresse sur les rapports Schwartz et Hoffmann
. Lancement d'une pétition internationale
. 20 septembre : rassemblement à 13 h au CNRS, lors de l'intervention de A. Migus au Conseil scientifique
. 23 septembre : commission mobilité au CNRS
. 26 septembre : Rendez-vous avec le Directeur scientifique des SHS au CNRS

Octobre

. 2 octobre : entrevue au ministère sur le budget
. 4 octobre : Etats généraux des IUFM
. du 3 au 5 octobre : université d'automne de SLR à Toulouse.
. 7 octobre : journée mondiale pour un travail décent (appel de la CSI, mots d'ordre larges)
. 16 octobre : journée nationale d'actions sur les retraites et manifestation sur le fichier Edwige
. 16 octobre : journée d'action pour la défense des retraites
. 17 octobre : réunion thématique au CNRS
. 19 octobre manifestation nationale sur le thème « l'éducation est notre avenir il ne doit pas se décider sans nous » et parcours spécifique « enseignement supérieur/recherche »
. 20 octobre : réunion plénière des CSD et rassemblement au CNRS à 15 h lors du CS du CNRS. Le SNCS intervient sur trois points : les désassociations d'unités, la réforme du CNRS, les suppressions de postes
. 23 octobre : commission mobilité
. 27 octobre : réunion avec le DG du CNRS
. 30 octobre : rassemblement au CNRS lors du Conseil d'administration
. Sortie du document « commentaire sur le sous-financement dramatique de la recherche et de l'enseignement supérieur » (travail de Henri Audier et J-Marc Douillard) diffusé très largement

Novembre

. 3 novembre : rassemblement devant l'Assemblée nationale, jour du débat budgétaire Enseignement sup/Recherche
. 14 novembre : réunion DG/OS ; le SNCS y participera en avançant tous ses arguments contre le projet de réorganisation du CNRS
. 17-18 novembre : Conseil scientifique du CNRS. Le bureau national souhaite que les élus syndicaux ne votent pas le texte proposé par la direction du CNRS et proposent une recommandation.
..18 novembre : réunion Syrota/organisations syndicales à l'Inserm. Sortie du rapport de l'AERES sur l'Inserm
. 20 novembre : Résultats 1er tour et dépôt des candidatures 2ème tour aux CAP du CNRS
. 20 novembre : manifestation nationale. Rendez-vous Enseignement sup/Recherche rue Soufflot
. 22-23 novembre : participation aux assises d'ATTAC à Dijon
. 25 novembre : re-convocation du CTP
. 27 novembre : appel au blocage du CA du CNRS
. novembre : signature demandée par le CNRS sur la mise en place du protocole d'accord concernant le vote électronique (avec réserve d'une situation « expérimentale »). Le BN refuse de signer
. 28 novembre : réunion thématique au CNRS
. Novembre : grave menace sur le Synchrotron SOLEIL
. sortie de l'appel aux scientifiques (4 pages) « Ensemble, il faut arrêter les bulldozers »

Décembre

. 2 décembre : réunion DG du CNRS/organisations syndicales
. 4 décembre : manifestation au siège de l'Inserm pendant la tenue du CA de l'organisme
. Analyse du rapport Godet sur la restructuration des Sciences de la Vie
. 6 décembre : journée d'étude critique à l'ENS rue d'Ulm sur : pilotage, gouvernance, excellence.
. 10 décembre : journée nationale de manifestations « public-privé »
. 18 décembre : AG Inserm/Secteur Sciences de la vie aux Cordeliers

ANNEE 2009

Janvier

. 7 janvier : réunion des bureaux nationaux SNCS et SNESUP
. 13 janvier : réunion de réflexion sur la caractérisation à Ulm
. 13 janvier : dépouillement des élections aux CAP CNRS
. 13 janvier : réunion au SNESUP sur le contre-sommet des chefs d'Etat
. 15 janvier : commission Science et Société au SNCS (B. Fontaine)
. 20 janvier : manifestation ESR de la rue Descartes à Matignon
. 20 janvier : debriefing CSD EDD
. 22 janvier : debriefing CSD SHS et ST2I
. 26 janvier : Réunion des bureaux nationaux SNCS/SNASUB FSU
. 27 janvier : Réunion DG/OS sur le contrat d'objectifs
. 28 janvier : DRH/OS - thématique
. 29 janvier : participation à la manifestation interprofessionnelle à l'appel inter-confédéral, grève et manifestation de Bastille à St Augustin

Février

. 3-4 février : debriefing CSD SDV et SC
. 6 février : debriefing CSD MPPU
. 10 février : action intersyndicale ESR, manifestation et enterrement de Francis Bailly
. 11-12 février à Marne la Vallée : colloque « activité scientifique et condition de chercheurs » (FMTS)
. 17 février : Réunion DG/OS
. 19 février : manifestation ESR Place d'Italie
. 20 février : coordination nationale des universités
. rapport du « Visiting Committee » à l'INRIA
. 26 février : Réunion DG/OS, thématique sur le document de travail concernant le CNRS, agence de moyens et opérateur stratégique national
. 26 février : action ESR intersyndicale. Manifestation Port Royal pour non-enterrement de la recherche
. Invitation de Bertrand Monthubert à un groupe de travail du PS. (cf. son mail à JLM)
. Appel "printemps 2010" et colloque mai SLR, contre la stratégie de Lisbonne (DJ)
. De retour de Belém, Chantal Pacteau vient nous faire le compte rendu
. ouverture du site « dépôt-motions-labos »
. Modification du Règlement intérieur du Comité national

Mars

. 3 mars : DG/OS, thématique
. 5 mars : action ESR intersyndicale, manifestation de Denfert
. 11 mars : action de la maternelle à l'université (République Nation)
. 12 mars : CNLL + manifestation surprise au ministère
. 12 mars : position du SNCS sur le boycott des chaires
. 18 mars : commission Mobilité
. 19 mars : réunion des délégués de laboratoires et actions intersyndicales
. 19 mars : manifestation départ de Beaubourg, République Nation
. 24 mars : manifestation Porte Royal au MESR.
. 26 mars : boycott du CA du CNRS, occupation du CNRS, rassemblement lors du CA de l'Inserm et du CEMAGREF
. 30 mars : réunion DG/OS, thématique

Avril

. 1er avril : audit du PS/PC/Vert à l'Assemblée nationale
. 2 avril : manifestation nationale, ESR et FCPE
. Participation les 1-2-3 avril au Congrès d'orientation du SNESUP
. 6 avril : dépôt de candidatures au CA du CNRS
. 7 avril : CNLL à Orsay
. 9 avril : Réunion DG/OS CNRS
. 10 avril : actions : perturbation de l'AERES, rue Vivienne
. Avril : Création de « l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé »
. Mise en place du groupe de travail pour l'accès des organisations syndicales aux moyens informatiques du CNRS (B. Veyssière et J-Luc Mazet)
. Amendement au contrat d'objectif
. 21 avril : ronde des obstinés, procession vers le Conseil d'Etat
. 28 avril : manifestation en corollaire avec les hospitaliers et à Louvain
. 29 avril : invitation du PCF et des Verts
. avril : demande d'entrevue avec la CPU

Mai

. 1er mai : participation intersyndicale et ballon SNCS à la manifestation nationale
. validation de la création de la section EHESS sur Paris
. 5 mai : CNLL à Tolbiac
. 11 mai : commission sciences et société
. 14 mai : réunion thématique du CNRS sur le plan pluri-annuel du CNRS (emploi 2009-2014)
. 14 mai : manifestation nationale
. 20 mai : réunion sur les TIC (B. Veyssière, J-Luc Mazet)
. 25 mai : C.A. du CNRS informel
. 26 mai : manifestation interprofessionnelle nationale
. 26 mai : Analyse de la déclaration de Pécresse au Collège de France sur les emplois en 2010
. rassemblement devant le MEN

Juin

. 2 juin : rendez-vous avec Maurice Gross
. Boycott du CTPM
. 4 juin : participation à la marche de tous les savoirs de Sèvres Babylone à la Porte de Versailles
. 4 juin : debriefing du CSD EDD
. 9 juin : 4ème CNLL à Jussieu
. 10 juin : session plénière du Comité national
. 11 juin : DG/OS du CNRS (préparation du CTP en même temps). Le SNCS demandera des explications à la direction sur la participation du CNRS au consortium du Plateau de Saclay
. 13 juin : manifestation interprofessionnelle (Bastille-Montparnasse)
. 17 juin : rencontre avec le bureau de la CPU
. 18 juin : CTP du CNRS avec notamment la modification du décret de 82 et vote sur le contrat 2009-2013 : Le bureau national s'opposera par tous les moyens au contrat d'objectifs et au projet de décret de réorganisation du CNRS qui n'est toujours pas porté à la connaissance des syndicats. Le CTP a été boycotté

et remplacé le même jour par une réunion DG/OS sur le décret. Le CTP est reporté au 23 juin
. 19 juin : rencontre OS/Gilles Bloch du Cabinet de Pécresse sur l'emploi scientifique et les organismes de recherche
. 24-25 juin : CA du CNRS au CERN en Suisse.
. 25 juin : rassemblement au CNRS pendant la tenue du CA au CERN
. Nomination d'un représentant SNCS au comité de vigilance SIRHUS (R. Brageu)
. proposition du CNRS pour l'accès au logiciel RMS permettant la programmation de visio-conférence et téléconférence dans les délégations
. 26 juin : la CA du SNCS vote la convocation du 44ème congrès du SNCS à Orléans du 26 au 28 novembre 2009
. 29 juin : participation à la CAP CR pour l'affaire Geisser, communiqué de presse du SNCS et compte rendu dans un SNCS Hebdo

Juillet

. 2 juillet : commission recherche au SNESUP
. du 5 au 8 juillet participation à la conférence de l'UNESCO
. 4 juillet : participation du BN à la cérémonie d'au revoir à notre camarade Ivan Lorgeré à Gif
. 6 juillet : réunion DG Inserm et OS sur l'emploi chercheurs et ITA
. 7 juillet : réunion sur les TIC
. 8 juillet : DG OS au CNRS
. CA de l'INRIA
. 10 juillet : réunion des bureaux nationaux SNCS/SNESUP au SNESUP

Août

. jeudi 27 août : Bureau national de rentrée
. lundi 31 août : réunion convoquée par Pécresse au MESR sur la pandémie grippale (G. Chaouat y était)

Septembre

. 10 septembre à 16 h : 1ère réunion préparatoire d'organisation du congrès
. vendredi 11 septembre à 17 h : réunion de la commission science et société au SNCS
. mardi 15 septembre : réunion thématique du CNRS (B. Veyssière et J-L. Mazet)
. mardi 15 septembre à 16 h 30 : audition par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale de P. Monfort
. 17 septembre : réunion de la section Ingénieurs du SNCS au syndicat (M-F. Castaing)
. 21 septembre : contrôle URSSAF des comptes du syndicat (bilan positif)
. 24 septembre : stage de formation des élus des Universités, au SNESUP (J-L. Mazet)
. 24 septembre : renouvellement de nos représentants au CA de l'Institut de recherche de la FSU, remplacement de G. Chaouat au CTPMESR et au CCHS ministériel
. 24-25-26 septembre : Comité permanent sur l'Enseignement supérieur et la recherche (I.E.) à Stockholm (J. Fossey y représentait le SNCS)
. 29 septembre : commission nationale de mobilité du CNRS (J-L. Mazet)

Octobre

. vendredi 2 octobre : réunion DG/OS au CNRS (J-L. Mazet, B. Veyssière)
. samedi 3 octobre : appel à participer à la votation citoyenne contre la privatisation de la poste
. mardi 6 octobre : réunion de la commission Science et société à Jussieu (maison des syndicats)
. CA du CAES à Ivry
. mercredi 7 octobre : journée nationale d'action pour un travail décent.
. jeudi 8 octobre : réunion de la secteurs Ingénieurs du SNCS (M-F. Castaing)
. vendredi 9 octobre : réunion demandée par le SNCS à Pécresse au Ministère concernant l'ensemble des problèmes de recherche (J-L. Mazet, P. Monfort, G. Chaouat)
. vendredi 9 octobre : mise en ligne des forums de discussion pour le 44ème congrès
. mardi 13 octobre : le SNCS est invité par le Front de gauche, le PS et les Verts à un colloque ayant pour thème : Enseignement supérieur et recherche : la gauche relève le défi. (J-L. Mazet)
. mardi 13 octobre à 18 h : préparation du forum mondial Science et démocratie à la Bourse du Travail (Chantal Pacteau)
. lundi 19 octobre : table ronde sur les 70 ans du CNRS (J. Fossey)
. mardi 20 octobre : conférence de presse intersyndicale à Paris (Gare du Nord) de lancement du questionnaire sur la précarité
. 22 octobre : réunion thématique au CNRS sur le CAES et sa convention (D. Bourgoin)
. 22 octobre à 17 h : réunion de la commission d'organisation du congrès au SNCS
. 26 octobre : réunion sur les TIC (B. Veyssière et J-L. Mazet)

Novembre

. 2 novembre : réunion thématique du CNRS
. Jeudi 19 novembre : convocation des commissaires aux comptes au SNCS sur le bilan financier du syndicat pour le congrès
. 26-27-28 novembre : 44ème congrès du SNCS à Orléans.

Ensemble

Un congrès dans une période difficile pour la recherche en France. Le 44ème congrès du SNCS se déroule dans un contexte où l'effort de recherche dans notre pays ne cesse de se dégrader, et après deux années de luttes contre la loi LRU et contre le démantèlement des organismes de recherche dont le CNRS. Les élections de 2007 ont porté au pouvoir une majorité qui renforce encore plus le pilotage gouvernemental de la recherche et de l'enseignement supérieur sur des objectifs qui ne sont pas les nôtres. Sous prétexte de développer l'innovation, cette politique assujettit le service public à une industrie privée qui refuse de faire les investissements nécessaires. Il en résulte que la recherche publique est dans l'incapacité d'honorer correctement sa mission principale : le développement des connaissances.

Pour aboutir à ses fins, le gouvernement a imposé le « Pacte pour la recherche » voté en 2006 et la LRU « Libertés et Responsabilités des Universités» en 2007. Ces lois organisent le pilotage des universités et des organismes de recherche par le ministère sur des critères économiques. La loi LRU réduit la représentativité de la communauté universitaire et donne aux présidents d'université des pouvoirs étendus. Par ailleurs, le gouvernement met en concurrence les universités.

Le deuxième combat du gouvernement est d'affaiblir les organismes de recherche pour mieux les contrôler et les piloter. Ainsi, il veut les réduire à de simples agences de moyens humains. Seules, les universités auront le rôle d'opérateurs en devenant les gestionnaires uniques de la plupart des unités. Avec l'ANR et l'AERES, il soustrait aux établissements la maîtrise des programmes, des financements et de l'évaluation. Enfin, il fragmente le CNRS et l'Inserm en Instituts pour mettre en concurrence les communautés scientifiques afin de mieux les piloter via des super structures technocratiques du type Alliance.
Cette politique menace les statuts des personnels et augmente le nombre de précaires dans les laboratoires, générés notamment par les financements sur projets (ANR, …). Cela retire, aux organismes de recherche et aux universités la maîtrise et la gestion des programmes scientifiques. Toutes les instances où se trouvent des élus de la communauté scientifique sont remplacées par des agences et des conseils composés d'experts nommés par le pouvoir.

Cette politique est à l'opposé de celle revendiquée par la communauté scientifique, largement mobilisée depuis 2004. Face à cette attaque, notre syndicat a impulsé la mobilisation des personnels. Ce qui a conduit à des succès comme la restitution des emplois bloqués par les chaires et la suspension des suppressions d'emploi dans la recherche en 2010 et 2011. Les membres du SNCS prennent une part décisive à l'activité des instances élues (CA, Comité National, CSS, Conseils Scientifiques) pour peser sur les réformes en cours et lutter pour l'avenir des organismes de recherche. Notre syndicat utilise toutes ses forces. Mais il n'a pas empêché le gouvernement de faire avancer sa vision utilitariste de la recherche.

Le SNCS est un syndicat de luttes, de négociations et de propositions. Centré sur la défense des personnels (fonctionnaires et précaires) et sur les missions et les structures de la recherche publique, notre syndicat doit continuer à assurer ses missions :
- Analyser les réformes en cours, porter auprès des personnels les contradictions qu'elles contiennent, notamment entre les missions de service public et une soumission aux intérêts des entreprises. L'objectif étant d'informer l'ensemble des personnels et de les accompagner dans les luttes.
- Construire des propositions alternatives pour développer la recherche publique et l'enseignement supérieur, et améliorer le fonctionnement des établissements et les conditions de travail des personnels.
- Mener des négociations permettant de contrecarrer les réformes régressives, ou à court terme, de limiter leurs effets pervers.
- Agir au niveau international, où de nombreuses politiques sont définies, et en priorité dans les instances ou nos affiliations syndicales nous permettent d'intervenir.
- Rassembler l'intersyndicale de la recherche et de l'enseignement supérieur sur nos propositions.

Pour obtenir une véritable loi de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur en lieu et place du « Pacte pour la recherche » et de la LRU il faut prendre en compte nos revendications :
- développement des connaissances pour l'ensemble de la société. Ceci implique que la recherche reste un service public.
- respect des libertés de recherche et des libertés académiques. Ce qui nécessite une évaluation par des pairs élus en majorité sur les principes du Comité national et des CSS.

- prise en compte des demandes de la société. Une capacité d'alerte et la sauvegarde d'un discours scientifique libre et indépendant, qui peut s'exprimer en particulier dans le cadre d'expertises collectives dans la nécessaire indépendance de toute autorité institutionnelle, reposent sur des conseils scientifiques élus.
- amplification du dialogue entre les scientifiques et les organisations citoyennes sur tous les problèmes qu'elles soulèvent.
- développement des relations entre la recherche privée et la recherche publique. Ce dialogue ne peut être fécond que si le service public est totalement indépendant des groupes de pression économiques.

Nous voulons :
- une programmation pluriannuelle des moyens budgétaires, des emplois statutaires et des infrastructures en fonction des besoins du pays,
- un recrutement des jeunes scientifiques au plus proche de la fin de la thèse, et la résorption de tous les emplois précaires, chercheurs ou ITA, engendrés par les financements sur projets,
- une revalorisation conséquente des carrières et des salaires de tous les personnels de la recherche pour leur garantir un revenu en accord avec leurs compétences. Nous refusons les primes individuelles au mérite qui nient le travail collectif en équipes,
- un financement de base des laboratoires suffisant pour assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances,
- une gestion des organismes prenant en compte leurs instances démocratiques et sortant de la gestion managériale. Les établissements ne sont pas des entreprises commerciales.
- une remise en cause du fonctionnement et des montants du Crédit Impôt Recherche dont tout démontre l'effet négatif sur le potentiel français d'innovation et d'emploi de scientifiques.

Renouveler le syndicat. Pour atteindre ces objectifs, il nous faut consacrer une attention particulière à notre syndicat. Les effectifs de syndiqués sont restés relativement stables ces dernières années, mais sont toujours faibles bien que le SNCS ait un large impact dans la communauté scientifique comme le montrent les résultats des élections dans les instances des organismes. Le SNCS attire de nouveaux syndiqués mais l'engagement des jeunes scientifiques dans les instances syndicales et dans les structures statutaires des EPST, dont l'action sociale, est plus difficile. La Commission administrative (CA), instance dirigeante du syndicat élue par le congrès, ainsi que le Bureau national (BN) fonctionnent avec des effectifs excessivement restreints. Trop rares sont les jeunes syndiqués qui s'y sont investis. Seule une campagne permanente de syndicalisation pourra redynamiser le syndicat.

Nous le disions déjà lors de notre dernier congrès à Montpellier, il est évident que la direction du syndicat va connaître un fort bouleversement par un saut de génération. Nous pensons que c'est une chance pour rebondir et faire arriver de plus jeunes camarades aux responsabilités. Aussi, nous lançons au congrès un appel à renouveler largement les membres de la CA et du BN. Il est vital que de nouveaux syndiqués entrent dans nos instances dirigeantes. Ce renouvellement doit se faire avec l'amélioration de notre fonctionnement. L'utilisation des moyens de télécommunication (courriel, site web, téléréunions, liste sympa, …) nous a permis de mieux associer les camarades au travail du BN. Ils sont encore insuffisamment exploités. Nos moyens de diffusion et de communication ne sont pas à la hauteur des enjeux. La VRS est redevenue un outil de diffusion de nos analyses dans le milieu. Notre site web est largement consulté. Mais nous devons pousser encore plus à l'appropriation de cet outil par les syndiqués : mise à jour des informations, outil de débat et de syndicalisation.

Nous sommes à un tournant de notre histoire. Nous avons une mission à remplir. Défendre une recherche publique dynamique et enrichissante, largement ouverte, évitant à tous nos collègues d'être contraints par des intérêts à court terme et permettant d'accroître les connaissances pour le développement des humains et la préservation de la planète. Nous ne la réussirons qu'avec un effort de rénovation, pour que de nouvelles générations s'investissent dans notre syndicat.

Signataires : Catherine Alès, Mireille Ansaldi, Gérard Arnold, Henri-Edouard Audier, Frédéric Baudin, Christophe Blondel, Michel Boer, Lucien Bouby, Daniel Bourgoin, Rémi Brageu, Pascal Brault, Philippe Büttgen, Marie-Françoise Castaing, Françsoie Cavaillé, Jean-René Cazalets, Gérard Chaouat, François Clapier, Christian Cognard, Philippe Coulangeon, Chantal Damais, Eliane Daphy, Claude Didry, Jean-Marc Douillard, Danielle Dowek, Betty Felenbok, Monique Florenzano, Bernard Fontaine, Jacques Fossey, Alain Froment, Patricia Gibert, André Groyer, Hélène Hawad-Claudot, Denis Jouan, Rose Katz, Yves Langevin, Marie-Pierre Ledru, Yann Le Du, Guy Levavasseur, Véronique Martin-Jézéquel, Jean-Luc Mazet, Hélène Moné, Patrick Monfort, Marc Ollivier, Chantal Pacteau, François Pajot, Dimitri Peaucelle, Fabrice Piquemal, Sophie Pochic, Jacqueline Robert-Lézénès, Philippe Roch, Benoît Rousseau, Serge Simoëns, Patrick Simon, Agnès Traverse, Pierre Vennereau, Renée Ventura, Isabelle Verrat-Masson, Gilles Verpraet, Albin Volte, Philippe Walter

Texte présenté par Bernard Veyssiere et Jean Dubessy

Pour défendre la recherche publique, nos statuts, nos établissements de recherche, notre conception d'une recherche basée sur le progrès des connaissances et l'intérêt général,

Il nous faut un syndicat répondant aux aspirations des syndiqués, démocratique, moderne et défendant les revendications en toute indépendance.

Pour cela, **il faut changer nos modes de fonctionnement**, en particulier le mode de désignation des instances dirigeantes du syndicat et de ses représentants dans les organismes institutionnels, qui doivent être élus démocratiquement, respecter les mandats du syndicat et rendre des comptes aux adhérents.

Le fonctionnement en « tendances » est obsolète et ne correspond plus à la réalité de la vie syndicale et des discussions entre les adhérents du SNCS. Quel adhérent dans la vie quotidienne du syndicat et les réunions de section discute des problèmes de la recherche à partir de considérations de « tendances » ?

Quelle est la situation actuelle :

- des « tendances » doivent se déclarer et déposer un « texte d'orientation » figé . C'est entre ces textes non amendables que les syndiqués sont amenés à choisir et à voter, alors même qu'ils peuvent se trouver en accord sur certaines parties de ces textes, et en désaccord sur d'autres parties. Où est la possibilité d'une discussion libre et fructueuse ?
- Les « responsables » de tendances choisissent eux-mêmes (par cooptation ou élimination) les noms de ceux qui seront membres de la CA. Le congrès n'a que la possibilité d'entériner ce choix. Où est la démocratie dans ce système, dans lequel la direction est autoproclamée et n'est pas l'émanation du congrès, de ses discussions et des mandats adoptés ? Comment motiver des militants qui ne se reconnaissent dans aucune tendance à s'investir dans des responsabilités dans le syndicat ?

Nous demanderons que le 44ème congrès se prononce sur le principe d'abandonner le mode de désignation de la CA et du BN sur la base de « votes de tendances », et qu'il décide de réformer les statuts du SNCS

Nos propositions :

- la discussion pour préparer le congrès doit être libre, la plus large possible, sous forme de contributions individuelles ou collectives.
- le congrès, instance souveraine du syndicat, décide des orientations du syndicat, de sa plate forme revendicative et de son programme d'action, qu'il formule **sous forme de mandats donnés à la future direction**
- les militants qui, dans la diversité de leurs opinions, et sans abandonner celles-ci, sont d'accord pour mettre en œuvre ce programme et s'engagent à appliquer les mandats de congrès, présentent leur candidature à la CA et **sont élus par le congrès devant lequel ils sont responsables.**

Si vous êtes d'accord avec cette perspective, nous vous appelons à voter pour ce texte (nous sommes toujours dans le cadre des statuts actuels !)**. Nous demanderons que l'examen de ces propositions soit mis à l'ordre du jour du 44ème congrès.**

Sur tous les problèmes de la défense de la recherche et des chercheurs, nous appelons les syndiqués à s'exprimer largement dans des contributions qui seront portées à la connaissance de tous les syndiqués par le système de diffusion électronique, dont nous avons été à l'initiative de la mise en place (CA du 11 septembre).

Pour notre part, nous enverrons des contributions pour exprimer nos propres opinions : celles-ci sont destinées à contribuer à la réflexion et à la discussion préparatoire au congrès. Ce ne sont pas des textes à prendre ou à laisser, mais à débattre.

Nous indiquons ici quelques questions qui nous semblent devoir être abordées dans la discussion, afin de définir au congrès la plate forme revendicative du syndicat pour les deux ans à venir.

Politique de la recherche :

- Pour la défense des statuts de 1983 des EPST et de leurs personnels (maintien du statut de chercheur à temps plein dans le cadre de la fonction publique d'Etat). Non à la modification du statut du CNRS et des EPST.
- Annulation du Schéma Stratégique et du Contrat d'Objectif qui conduisent au démantèlement du CNRS en instituts autonomes : redonner l'initiative scientifique aux laboratoires, aux établissements et à leurs instances pour un fonctionnement de la recherche sur critères scientifiques. Non à la mise en place des « Alliances », instruments de pilotage politique.
- Rétablissement des missions du Comité National dans son rôle d'évaluation des unités de recherche et des chercheurs. Contre la mise en place d'un simulacre d'évaluation par des « notes » ou des « indices de performance ».
- Abrogation de la loi « le pacte de la recherche », de la loi LRU et des décrets qui en découlent. Abrogation de la loi sur la « mobilité » des fonctionnaires de 2009.
- Solidarité avec nos collègues enseignants dans leur lutte contre les décrets sur la « mastérisation ».

Les laboratoires :

- Maintien de la tutelle des EPST (CNRS, INSERM, IRD, etc…) sur les UMR : non au mandat de gestion unique des UMR par l'hébergeur et à la mise sous tutelle des universités.
- Arrêt des restructurations, désassociations, regroupements forcés des UMR. Respect des avis du Comité National.
- Reversement des crédits de l'ANR aux laboratoires sous forme de crédits de soutien de base. Pour la réévaluation des crédits récurrents à un niveau permettant aux laboratoires de fonctionner.
- Pour la réaffectation du Crédit Impôt Recherche aux EPST, afin de créer des postes statutaires et d'abonder les crédits de fonctionnement et d'équipement des laboratoires (rappel : le CIR c'est 4,2 Mds € ; à comparer avec 2,2 Mds € du budget total du CNRS).

L'emploi scientifique :

- Arrêt de la politique effrénée de développement de l'emploi précaire ; création de postes permanents de chercheurs et ITA sur statut de titulaire de la fonction publique d'Etat. Recrutement jeune pour les chercheurs, au niveau de la thèse. Intégration des précaires sur postes statutaires.
- Refus de la mise place du système des « chaires d'excellence ».
- Déblocages des carrières au niveau CR1-DR2 et DR2-DR1.
- Non à la politique de primes, réservées à un petit nombre et attribuées de manière arbitraire. Abrogation du décret sur les « primes d'excellence ». Refus de participer à l'établissement des listes de classement. Revalorisation des carrières par ajout d'un nombre fixe de points d'indices à tous les échelons et allongement des grilles.
- Rattrapage du pouvoir d'achat (dévalorisé de 20% depuis 1982) par augmentation de la valeur du point d'indice.

L'action sociale

- Non à la remise en cause du protocole sur l'action sociale signé par la direction du CNRS en 2005, qui devait conduire à consacrer 1% de la masse salariale à l'action sociale en 2010.
- La subvention du CNRS doit être augmentée de manière à ce que les précaires puissent bénéficier des prestations du CAES, comme le prévoit le protocole de 2005.

L'action revendicative et la démocratie syndicale

- Les élus doivent respecter à tous les niveaux les mandats décidés démocratiquement par les instances du syndicat. Comment rester silencieux devant ce qui s'est passé lors du conseil d'administration du CNRS du 3 juillet 2008 (vote du plan stratégique) et au conseil scientifique du 16 juin 2009 (vote du contrat d'objectifs Etat - CNRS) ?
- Comment accepter que la FSU par son abstention au CTP ministériel du 28 mai 2009 et son départ du CSFPE du 16 juin ait laissé le champ libre au gouvernement pour faire passer ses décrets sur la « masterisarion » ?
- Peut-on mener une action syndicale indépendante dans le cadre de la signature avec le gouvernement d'une « position commune » modifiant les règles de représentativité et de négociation collective (9 avril 2008), comme l'a fait la CGT? Comment accepter le rapprochement avec la CGT préconisé par la direction de la FSU?

Le 12 octobre 2009. Bernard Veyssiere ; Jean Dubessy

(NB : c'est volontairement que nous n'avons pas cherché à constituer une « liste de signataires ». La constitution de blocs nous semble contre-productive dans ce débat qui doit être le plus ouvert possible.)

TEXTE D'ORIENTATION DU COURANT « FRONT UNIQUE du SNCS »

- -

ATTENTION ! Malgré nos appels incessants, MC Saint-Lager et A.Létoublon qui signaient habituellement nos textes FU, ont décidé de rédiger leur propre texte d'orientation, concurrent, contre le courant FU et son orientation mais au nom de FU pour semer la confusion. La responsabilité indéniable de cette division leur incombe totalement. Pas de confusion de vote !

Comment s'expliquer que le gouvernement Sarkozy-Fillon-Pécresse puisse trouver les moyens de démanteler le CNRS, l'INSERM…, de mettre en pièces les statuts des personnels de la recherche et de l'université publiques ?

B.Thibault (CGT) l'explique : « *Le gouvernement reçoit les organisations syndicales dans le seul but qu'elles accompagnent les réformes dont les arbitrages sont déjà faits.* » (Le Monde 14/05/08)

La solution pour défendre la recherche publique et les personnels n'est-elle pas alors : imposer aux directions syndicales leur rupture avec le gouvernement ?

Les chercheurs, ITA, EC, Biatos,… font chaque jour l'amère expérience de la dégradation continuelle de l'exercice de leur métier. La direction du SNCS nous explique à longueur de colonnes ce qui va nous tomber sur la tête : *"à travers la mise à sac du CNRS, c'est la structure de notre système de recherche qui est mise en danger*" (Sncs-Snesup). C'est aussi le salaire au mérite et les primes individuelles minant les grilles salariales collectives, la course aux publications, l'augmentation de la productivité, les suppressions de postes…

C'est l'ANR, machine à fabriquer des précaires par dizaines de milliers qui met en concurrence les chercheurs et asphyxie les labos.

C'est l'AERES**,** autre machine, qui supprime les labos ("*désumérisation*" massive) via une évaluation-couperet sur critères non scientifiques. Seuls ceux jugés rentables survivent ;

C'est le *Contrat d'objectif Etat-CNRS* (voté par le CA le 26/06/09) qui brise l'unité du CNRS, instaure "*un holding d'instituts"* (Bréchignac), transfère la gestion des laboratoires CNRS aux universités sous le régime de l'a*utonomie*, impose *la mobilité hors CNRS* avec la "*loi sur la mobilité des fonctionnaires"* (24 juil 2009).

Autant d'attaques majeures, incessantes, du gouvernement Sarkozy - Fillon - Pécresse - Darcos au compte du Medef qui tendent à la destruction des organismes publics, à la casse des statuts, à la soumission des chercheurs publics aux intérêts patronaux.

Un plan cohérent de la direction du CNRS, nommée par le gouvernement, afin que le patronat soutienne la concurrence internationale aggravée par la crise du capitalisme. Un plan cohérent qui vise le désengagement de l'Etat - tendant à se réduire à l'Etat régalien - ce qui entraîne : atteintes aux libertés démocratiques, menaces sur la culture -notamment scientifique-, menaces sur la laïcité, l'instruction… la dégradation des conditions d'existence de millions de travailleurs et de jeunes.

La direction du SNCS ne cherche pas à résoudre ces problèmes auxquels les personnels et étudiants sont confrontés puisqu'elle en appelle constamment à la concertation avec les instigateurs mêmes de ces contre-réformes dévastatrices.

Quatre mois de grèves, de manifestations, de pétitions… Malgré la force unie des chercheurs, ITA, EC, Biatos et les étudiants : le gouvernement a encore gagné

Le bilan : en février dernier, les EC (enseignants-chercheurs) ont commencé à se mobiliser pour exiger le *retrait du projet de décret du statut des EC*. A leur suite, toutes les catégories de personnels de l'université, de la recherche et les étudiants se sont dressées contre le gouvernement car ses plans les visaient tous. Ainsi personnels et étudiants se sont mis en grève, nationalement, non dans le but simplement de soutenir les EC, mais parce qu'ils avaient le sentiment qu'il était possible de mettre enfin un terme à toutes ces attaques.

Très vite, personnels et étudiants se sont unis et fédérés dans des *coordinations nationales* dans lesquelles les directions syndicales du Sncs, Snesup, Cgt… ont pris place. Très vite, les AG ont déterminé démocratiquement leurs revendications. Très vite, dans chaque fac, dans les labos et dès les 1ères coordinations, personnels et étudiants ont compris que **pour obtenir le retrait de tous les projets de décrets en cours**, **il leur fallait atteindre le coeur de ces projets de décrets : *la loi d'autonomie des universités* (LRU). C'est la clé de voûte du dispositif gouvernemental.** Ainsi, ***abrogation de la LRU et de tous les décrets en cours*** est devenu le mot d'ordre central, la revendication commune, l'objectif à arracher.

Mais 4 mois de grèves, de manifestations, de pétitions,… n'ont pu faire plier le gouvernement. Pourquoi ? Parce que les grèves étaient au pluriel, parce que les manifestations étaient décentralisées, parce que les pétitions étaient toujours destinées aux instigateurs mêmes des attaques alors que le processus de destruction-privatisation de l'Université et de la recherche est un enjeu historique pour ce gouvernement. Le député UMP Apparu (inspirateur de la LRU) l'explique: "***Si on lâche là, on va lâcher sur tout (…) Une réforme comme celle-là, ce n'est pas rien ; il ne faut pas tuer l'autonomie."*** Pourquoi ne pas retirer le décret sur le statut des enseignants-chercheurs ? Pas question : "***il est au coeur de la loi sur l'autonomie des universités (LRU)"*** (Les Echos, 11/02/09)

Le gouvernement a résisté et a laissé pourrir la mobilisation parce qu'il a été aidé et conforté

Le gouvernement s'est appuyé sur :

- le *Relevé de conclusion sur le dialogue social dans la fonction publique*, accord jugé *historique* par le gouvernement. 6 fédérations de fonctionnaires (dont la CGT et la FSU) l'ont signé (2/06/08). **Accord qui leur interdit de combattre le gouvernement mais au contraire les engage à s'associer pleinement aux contre-réformes.** Sarkozy donne la clé : "*Les syndicalistes ne sont pas là simplement pour défendre des acquis sociaux. Je souhaite les responsabiliser."* (Les Echos 21/11/08)

- les élus syndicaux qui appliquent les Loi *LRU et Pacte* comme les autres *mesures et décrets* dans toutes les instances universitaires et de la recherche contre les intérêts des personnels et des étudiants ;

- le refus obstiné - notamment des 2 principales directions syndicales (Sncs, Snesup) - de rompre avec le gouvernement ; refus de cesser toute *concertation, négociation…* sur ses contre-réformes, donc de quitter les *groupes de travail.* Au contraire, elles **le supplient sans cesse pour obtenir de « véritables négociations » !**

- le feuilleton de la direction du SNCS, "*Le CNRS que nous voulons"* (le Cnrs de nos rêves !), **prétexte pour maintenir ses liens permanents avec le gouvernement**, illusionner les personnels sur sa politique anti-sociale alors que la volonté des AG, des coordinations, de sections syndicales,… affirmait ***rien n'est négociable ni amendable*** **avec ce gouvernement ultra-réactionnaire**.

- le vote favorable au *Contrat d'objectif* du Président du Conseil scientifique du Cnrs (membre dirigeant du Sncs) le 16 juin. Il a osé écrire : « *le discours* [de Pécresse] *contient des éléments qui nous conviennent (…) Le vote sur le contrat d'objectif et de moyens - 5 contre, 6 pour, 2 abstention - montre que ce que la ministre est venue dire a décrispé la situation. Il y a eu un véritable échange avec Valérie Pécresse* ! »

Conséquence :

La direction du SNCS -et les autres- ont tourné le dos à la revendication centrale : ***abrogation de la LRU et de tous les décrets en cours*** car elle impliquait qu'elles rompent avec le gouvernement, qu'elles se mettent au service des personnels, qu'elles organisent et centralisent le combat au niveau national, notamment en lançant un vaste mouvement de démission collective et immédiate de tous les élus syndicaux dans les instances de la recherche-université. Voilà les éléments qui ont constitué l'aide essentielle qui a permis au gouvernement de poursuivre ses buts jusqu'au bout - y compris le décret sur *"la formation"* des enseignants ; l'annonce de la phase 2 de Pécresse contre l'université.

Le courant FU du SNCS ouvre une perspective aux personnels et étudiants qui leur permet de lever les obstacles pour atteindre leurs revendications et arrêter le massacre

Motion votée à la quasi-unanimité de l'AG du 2 avril de l'université de Toulouse II :

Nous, personnel et étudiants, conscients que le gouvernement s'appuie sur toutes les instances universitaires et de la recherche pour que ses lois LRU et Pacte sur la recherche s'appliquent, nous adressons solennellement à toutes les directions syndicales nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'aux différentes coordinations nationales d'étudiants et du personnel, **pour leur rappeler qu'un syndicat est un instrument de défense, et n'a pas pour objectif d'appliquer les lois du gouvernement.**

Par conséquent, compte tenu de la résistance actuelle du gouvernement, nous vous demandons :

- de vous prononcer sans tergiversations pour l'abrogation de la loi LRU et du Pacte, et pour le retrait de tous les projets de décrets en cours ; - de cesser de vouloir dialoguer avec le gouvernement ;
- d'appeler et d'organiser les démissions générales nationales de tous les élus syndicaux de toutes les instances de l'Université et du CNRS qui mettent en oeuvre les lois gouvernementales (loi LRU et Pacte) ;
- d'appeler et d'organiser la démission de tous les enseignants et chercheurs de l'AERES et de l'ANR.

Ainsi, personnel, étudiants, syndicats et coordinations seront tous unis pour atteindre nos revendications légitimes et infliger une défaite au gouvernement. | **Vote :** unanimité des 600 personnels et étudiants moins 1 RV et 1 abstention.

Voilà un exemple de la perspective présentée par le courant FU. Voilà les voies et les moyens pour inverser le rapport de forces et que notre syndicat remplisse son rôle de défense des chercheurs-ITA. **L'unique raison des défaites, c'est le "dialogue social"** prôné ouvertement par le gouvernement, le patronat et les directions syndicales. Il est impossible que ce gouvernement mène une politique favorable à la recherche, à l'université et à l'enseignement publics… ou un programme social. C'est pourquoi notre courant affirme que la seule perspective est d'**imposer à la direction du SNCS et des autres syndicats de rompre avec le gouvernement non en paroles mais en actes, d'imposer le front unique**. Ce sont les conditions sine qua non pour lui infliger une défaite, organiser contre lui et sa politique la mobilisation unitaire des personnels et de leurs syndicats sur la seule base de leurs revendications.

Aujourd'hui, malgré la défaite du printemps, **cet objectif reste le même : la rupture des dirigeants syndicaux avec le gouvernement, Sncs et Snesup d'abord.** Leur responsabilité est totale : il est impératif qu'elles retirent tous les élus syndicaux des instances qui appliquent la LRU-Pacte-décrets contre les personnels ; qu'elles cessent leur co-gestion (cnrs, université…) parce que les élus, dans ce cadre, y appliquent inévitablement les lois et toutes les contre-réformes, autorisent l'ANR à créer la précarité et la *recherche sur projets*, emploient les critères de l'Aeres mis en place pour liquider des pans entiers de disciplines jugées non rentables, pour congédier nombre de chercheurs, préparer à terme la liquidation totale du Cnrs et privatiser les universités.

Aujourd'hui, pour se défendre, les syndiqués du SNCS, les personnels et doctorants ont besoin d'une direction syndicale qui organise le combat pour :

- Retour aux *Départements scientifiques* et à l'unité organique du CNRS ; Abrogation du *Contrat d'objectif* et condamnation du *plan stratégique 2020 ;*
- Dissolution et démission en bloc de tous les chercheurs de l'Aeres ; refus de toute évaluation de labos par l'Aeres ou par le CN sur la base des critères non scientifiques établis par cette agence gouvernementale ;
- Dissolution de l'ANR et transfert de tous ses fonds aux labos - Pas un chercheur dans l'ANR !
- Arrêt des recrutements précaires (CDD, post-doc, etc.) ;
- Leur titularisation immédiate par l'ouverture d'un concours spécial sur postes statutaires de la fonction publique proportionnellement à leur nombre ;
- Défense des statuts des chercheurs et des ITA ; …

Telle est l'analyse et la perspective du courant FU du SNCS. Telles sont les conditions pour contribuer à changer le rapport de forces en faveur des personnels et des doctorants. C'est l'objet même du combat syndical.

G. Selleron (élu FU sortant), E. Philippe, JC. Guézou, F. Gazelle, N. Maestripieri.

Syndiqués, soutenez le courant *Front Unique du SNCS* ; Manifestez votre accord avec lui :

- Votez contre le rapport d'activité sortant

- Votez pour le *texte d'orientation FU du SNCS*

- Prenez contact avec son représentant à la CA.

Il faut rompre avec l'orientation qui permet au gouvernement de remporter victoire sur victoire face aux travailleurs et particulièrement face aux chercheurs :

Le SNCS-FSU doit combattre :
- Pour le front uni des organisations syndicales contre le budget Sarkozy-Fillon
- Pour l'abrogation du décret instaurant les *« primes d'Excellence Scientifiques »*, contre le projet de décret organique du CNRS.

Il doit refuser de participer à toute réunion qui prépare et applique ces attaques.

DES ATTAQUES TOUT AZIMUT

La crise du capitalisme n'est pas finie et avec ses attaques tout azimut, le gouvernement Sarkozy-Fillon vise à nous en faire payer le prix.

Le budget qui va être soumis au Parlement est un concentré de sa politique : les travailleurs, la jeunesse devront payer pour les milliards versés aux banquiers, à leurs traders, aux patrons licencieurs. Ils devront payer avec les dizaines de milliers de postes supprimés, avec la remise en cause de l'âge légal de la retraite, avec les attaques contre la Sécurité Sociale… . Ils devront payer avec la « taxe carbone » qui remplacera les milliards de la taxe professionnelle offerts au MEDEF. Comme l'a dit Sarkozy *« plus on taxe la pollution moins on taxe le travail »,* comprendre *« moins on taxe les patrons »*. Il y a aussi les exonérations massives de *charges sociales*, terme mensonger qui masque la liquidation des cotisations sociales, salaire différé appartenant collectivement aux travailleurs et dont il entend les spolier.

Dans la recherche, des milliards sont dilapidés dans les Crédits d'Impôt Recherche tandis que les « réformes » vont servir à instaurer les primes, le « budget global » pour les labos (incluant salaires et fonctionnement), à la désUMeRisation, à la suppression des budgets récurrents au profit de la recherche sur contrat, à amplifier la précarité, l'externalisation … .

L'offensive que mène le gouvernement contre les chercheurs, appuyé sur la défaite du mouvement des EC, s'est traduite par le vote du Contrat d'objectif (CO) en juin. Avec *« la loi de mobilité »* dans la Fonction publique, ce CO annonce une campagne de profonde restructuration qui vise à faire du CNRS une coquille vide dont les personnels seront gérés ses par les universités « autonomes ». En même temps, il s'agit d'assujettir totalement nos recherches à la loi du profit, aux intérêts des trusts pétroliers, pharmaceutiques, de l'informatique .., dans le plus grand mépris des conséquences sur la santé, l'environnement!

Une étape majeure est le projet de décret organique du CNRS. Il a été annoncé en juin.

C'est ce qui va donner une force légale au CO, signant l'explosion du CNRS en 10 instituts. Ceux-ci deviendraient de simples agences de moyens : plus de budget récurrent, plus d'évaluation (sous le seul contrôle de l'AERES), plus de programmation scientifique … Ils sont destinés à se fondre dans « des alliances thématiques inter-organismes», telle que celle créée en avril dernier pour les sciences de la vie.

Comme pour les EC, le gouvernement veut briser notre statut : *« dynamiser la gestion des chercheurs »* (RGPP, mai 09). Tel est le but de la *« Prime d'Excellence Scientifique »* (PES) dont la condition principale est de s'engager à enseigner pendant 4 ans. Elle signifie l'individualisation systématique des salaires pour mettre en concurrence les chercheurs entre eux et les obliger à enseigner : c'est une attaque frontale contre notre statut.

La question qui se pose est : comment faire barrage à ce déluge d'attaques?

Pour répondre à cette question, il faut répondre à la question : pourquoi les EC (et nous avec), ont-ils été vaincus ?

LE PUISSANT MOUVEMENT DANS LES UNIVERSITES POUVAIT GAGNER …

Le mouvement historique, engagé dans les universités et dans la recherche, à partir de janvier dernier, pouvait vaincre et faire reculer le gouvernement. Massivement les EC, les personnels, les étudiants se sont mobilisés :
- Pour le retrait de projet de décret contre le statut des EC et des allocations de recherche
- Pour le retrait de la réforme de la formation des enseignants,
- Contre la destruction des organismes publics de recherche.

La puissance de la mobilisation des EC a été telle qu'elle a contraint, pour un temps, la direction du SNESUP à refuser les concertations avec Pécresse pour « réécrire » son décret.

Vaincre le gouvernement en lui imposant le retrait de ces projets aurait ouvert la voie à l'exigence de l'abrogation de la LRU, du pacte pour la recherche avec tout ce qui lamine le CNRS et l'enseignement supérieur : autonomie des universités, ANR, AERES, PRES, …

… MAIS IL A ETE TRAHI PAR LES DIRECTIONS SYNDICALES

Mais malgré sa puissance, ce mouvement a été défait et les directions syndicales en portent l'entière responsabilité. Celle de la FSU est écrasante. En refusant de reprendre à son compte les revendications des personnels et en premier lieu le retrait de la réforme de formation des enseignants, elle a dressé un barrage pour empêcher la jonction des enseignants-chercheurs avec tout le corps enseignant et les étudiants qui étaient directement visés par cette réforme. Aujourd'hui, cette réforme sert à embaucher des enseignants-stagiaires pour 300 euros par mois !

De la promulgation des décrets contre le statut des Enseignants-Chercheurs …

La responsabilité de la direction du SNCS est toute particulière : après avoir refusé le combat avec les enseignants-chercheurs pour le retrait du décret modulant leur service, elle a tout fait pour aider le gouvernement à faire passer son contrat d'objectif.

Ainsi, pendant des mois, elle a utilisé tous les subterfuges pour diviser chercheurs et enseignants-chercheurs et pour empêcher leur jonction sur les mêmes exigences. Dès le 9 février, elle lançait avec le SNTRS-CGT, un appel pour une coordination des laboratoires ... mi-mars. Le texte intersyndical d'appel à cette coordination « omet » l'exigence du retrait du projet de décret du statut des enseignants-chercheurs et celle du retrait du projet de réforme de la formation et le recrutement des enseignants. Mais, le 12 mars à la coordination, les délégués feront réapparaître ces deux exigences dans la résolution finale.

Après des mois de manœuvres pour disloquer le mouvement, le faisant exploser à travers une multitude de coordinations (il y en avait 7 fin mars !), à la 2e CNLL, le 7 avril, les directions syndicales (SNCS, SNTRS-CGT et SUD !) portent l'estocade. Ils imposent d'enlever tout préalable à des négociations avec le gouvernement et en premier lieu l'exigence du retrait du décret sur le statut des EC! Que préparaient-ils ? Leur participation au CTP du MESR et au CS de la FPE (les 8 et 9 avril) qui ont adopté le projet de décret sur le statut des EC et celui sur les allocations de recherche. Le SNESUP réintégrait officiellement la table des négociations.

Conséquence : le gouvernement pouvait reprendre la main. Tout est ensuite allé très vite, le 23 avril, les décrets étaient publiés

... à l'adoption du Contrat d'Objectif du CNRS

Dès le 12 mai, un rapport d'étape de la RGPP fixait les prochains objectifs : *« Le nouveau contrat et la réforme statutaire du CNRS seront effectifs avant la fin de l'année 2009»*. Il annonçait des mesures pour *« dynamiser la gestion des personnels chercheurs »* !

Dans le même temps, Pécresse déclarait que « *le gouvernement ne supprimerait pas d'emplois en 2010, ni dans les universités, ni dans les organismes de recherche».*

Le 17 avril, à la CA du SNCS, J.L Mazet explique le pourquoi de cette annonce :

«Depuis mi-mars, les négociations sont rompues avec le ministère». «Toutes les semaines, le BN reçoit une demande de venir au ministère pour pouvoir discuter, or à chacune de ces demandes, on répond qu'on voudrait au moins un geste»

En effet, Pécresse ne veut pas que se reproduise le boycott du CA du CNRS du 27 mars par les élus syndicaux, ce qui avait contraint la direction du CNRS à surseoir au vote du contrat d'objectif.

Personne n'a eu d'illusion : pour le gouvernement les « emplois » ce sont les CDD, les post-doc et autres contrats précaires! Mais les directions syndicales ont prétendu qu'il avait reculé.

En juin, les représentants du SNCS ont couru de négociations en négociations, faisant passer les manoeuvres du gouvernement pour des victoires, ils ont voté pour le Contrat d'Objectif au Conseil Scientifique, ... boycotté le CTP du 18, juin pour mieux y participer le 23.

Pour couronner le tout, le 25 juin, ils ont appelé à manifester à Paris ... alors qu'ils allaient s'« exiler » en Suisse avec la direction qui a pu, sans coup férir, faire adopter son Contrat d'Objectif par le CA du CNRS.

Le 8 juillet, sortait le décret sur les primes (PES).

Les défaites de ces derniers mois sont un coup très dur, mais il nous faut en tirer les leçons. Pour le décret attaquant le statut des EC, comme pour le Contrat d'Objectif du CNRS, les faits l'ont démontré: le gouvernement a été paralysé lorsque la mobilisation des personnels a contraint les directions syndicales à refuser le jeu de la concertation avec lui.

Pécresse le sait et pour continuer son offensive liquidatrice, concertations et « réunions thématiques » se succèdent actuellement au ministère et au CNRS. Sur le site Web du CNRS, la direction se vante que l'instauration du système de primes se fait « en concertation avec les syndicats » ! Les élus syndicaux au CN sont « consultés » pour aider à leur mise en place.

QUELLE EST AUJOURD'HUI LA RESPONSABILITE DU SNCS-FSU ?

Alors, pour arrêter l'avalanche des attaques du gouvernement, qu'est ce qui est nécessaire?

En finir avec l' *« union »* sur la ligne du soutien au gouvernement chère à Chérèque (CFDT) et Olive (UNSA), lui substituer le Front Unique contre lui :

A bas le budget Sarkozy Fillon !

La responsabilité du SNCS est d'oeuvrer pour que sa fédération, la FSU, combatte pour l'appel uni avec les confédérations ouvrières, à une manifestation centrale, nationale, au Parlement lors de la discussion budgétaire sur ce mot d'ordre.

Pour en finir avec l'offensive liquidatrice des organismes publics de recherche, avec l'offensive pour la liquidation de notre statut de chercheur, il est nécessaire:

- Que le SNCS se prononce pour l'abrogation du décret instaurant les primes, qu'il refuse de participer à leur mise en place.
- Qu'il se prononce pour le retrait du projet de décret organique du CNRS et qu'il boycotte toutes les réunions thématiques avec le gouvernement.

C'est la voie pour défendre toutes les autres revendications : abrogation de la LRU, du pacte pour la recherche, de la loi de mobilité, pour le maintien de tous les postes, l'augmentation des salaires et la défense de tous les acquis sociaux.

C'est cette orientation que nous vous demandons de soutenir en votant pour le texte Front Unique.

Antoine Létoublon (Rennes) suppléant FU à la CA sortante, Marie-Claire Saint-Lager (Grenoble), Jean-Marc Tonnerre (Grenoble), Rose-Marie Galéra (Grenoble), Didier Kryn (IN2P3).

Additif : Nous avons demandé une réunion des syndiqués se réclamant de Front Unique pour discuter avec Gilles Selleron, élu à la CA sortante et qui se réclame de ce courrant, des désaccords avec l'orientation de son texte qui passe à coté de toutes les attaques actuelles (primes, budget, décret organique) pour aboutir à un texte commun. Cette demande élémentaire du point de vue de la démocratie syndicale a été rejetée Nous déplorons une situation que nous avons tout fait pour l'éviter. Précisons que FU est une tendance fédérale, et non seulement SNCS, et que la totalité des élus FU de la FSU soutiennent ce texte.

Texte d'orientation du SNCS "la Voie de la Résistance Syndicale"

Frédéric Kapusta, Jacques Maillard, Jean-Marie Maillard

Inventaire

De nombreux camarades du syndicat nous font part de leur indignation, de leur découragement, voire de leur écoeurement.Pourquoi? Il apparaît qu'un mouvement très ample, porté par des principes clairs (la défense de la recherche et de l'université publique) a finalement été dissolu, dénaturé, et s'est évanoui avec l'application de nouvelles lois détruisant les institutions et les statuts de la recherche et de l'université.Il apparaît que de nombreux actes de la direction de notre syndicat et de ses élus nationaux, ont été "étonnants". Par exemple:
-Convocation par internet pour "envahir" le CA du CNRS le lundi à 9 heures, le dimanche précédent, alors que nos élus ont leur convocation depuis quelques jours pour 8 heures.
-Vote par les élus SNCS (dont le président) du CS du CNRS, d'un contrat d'objectif scientificogène dénoncé notamment par le SNCS.
-Manifestations à l"étouffée", séparant les travailleurs, ou très discrètes comme celle devant le parlement contre la loi scélérate sur la mobilité.
-Décision sans consultation de la CA, ni des sections, des candidats de notre syndicat au CA du CNRS
-Manoeuvres dans certaines universités pour faire cautionner par le syndicat des listes pro LRU, en essayant d'empêcher la constitution d'une liste anti LRU
La première coordination des laboratoires où environ 800 chercheurs de base exprimèrent sans nuance leur indignation et leur opposition radicale à l'ANR, l'AERES, la politique de desUMRisation, le démantèlement du CNRS, la LRU, le pacte pour la recherche, etc ... s'évanouit peu à peu. Avait elle déplu?
Aujourd'hui plus aucune résistance sérieuse ne semble être opposée au gouvernement. De surcroît, aucun recours juridique n'a été lancé contre ces textes qui bafouent la constitution et les droits élémentaires des personnes, organisant le harcèlement, la discrimination, le pillage et la destruction des biens et principes de la république.

1. Situation et dangers d'aujourd'hui

On nous dit toujours "on évité le pire", et "nous avons fait ce qui était possible, et obtenu ce qui était réaliste". Ceci par des signatures et des discussions avec les ministres et les directions, par des "propositions". Est ce sûr?
Le lendemain du vote du CS du CNRS, le 17 juin, la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale se réunissait pour relancer le projet de loi relatif a la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique . Cette loi, concernant tous les fonctionnaires, complètera le dispositif mis en place privatisant les universités et les organismes de recherche. Il justifiera toutes les contraintes et voies de fait sur les fonctionnaires.
De façon presque paradoxale le vote du CS du CNRS va plus loin dans la "réorientation" et la destruction de nos statuts que la loi sur la mobilité qui, pour forcer notre mobilité, a encore besoin de faire disparaitre les structures qui nous accueillent (la future loi dite "Silicani" comblera ce préalable). Le vote de nos représentants syndicaux signifie qu'un directeur de laboratoire pourra déclencher une procédure de réorientation contre des membres de son unité par leur simple exclusion du projet de contrat d'objectifs du laboratoire, ou que l'AERES pourra engendrer la même procédure en s'opposant au renouvellement de tel ou tel axe de recherche, ou, plus sournoisement, que le simple changement de tutelle ou de gestionnaire d'un laboratoire pourra servir de prétexte à des procédures de réorientation contre ses personnels .
Ce qui arrive à France Télécom est une "maquette" de la "fonction publique" de demain, transformée grâce aux traités européns en "services d'intérêt général" sous-traités à des multinationales.

2. Organiser et mettre en oeuvre la résistance

Ce congrès n'est pas un nouveau congrès dans une suite de congrès passés et à venir. C'est sans doute le dernier congrès avant la fin d'un syndicalisme un tant soit peu honorable, avant aussi que la violence généralisée provoquée par ces politiques détruisent la liberté au nom de la "sécurité".
Aussi nous demandons de revenir aux fondamentaux du syndicalisme: la defense opiniâtre des organismes de recherches, des personnels, des statuts des personnels.
-En premier lieu, il faut faire une analyse correcte de la situation, sans tabou ni compromis. Ceci implique une discussion aussi large que possible avec tous les travailleurs, tous les militants. Il ne faut pas éliminer sous prétexte d"'extrémistes", de "suicidaires", de "déséspérés", les informations et ressentiments de la base. Il faut aussi détruire, réfuter, dévoiler les mythes, illusions, mirages, diffusées par les propagandistes du "changement", souvent déguisés en "athlètes de

l'Europe".
-Il faut diffuser massivement et intelligemment dans le milieu, les informations. La forme luxueuse ("nouvelle VRS")n'est pas forcément nécessaire, ni la saturation (avalanche de mails). Ces deux déviations peuvent d'ailleurs se réveler contre-performantes. Il faut hiérarchiser les informations et donner des synthèses (ce qui est très difficile). Il faut mettre au courant nos collègues de la situation catastrophique déjà installée dans la recherche, l'université et l'éducation des autres pays européens, les mouvements de résistance qui y ont lieu, les échecs et réussites de ces mouvements. Il faut les alerter sur les dangers des textes, sur les possibilités de luttes (médiatiques, juridiques, parlementaires...).
-Il faut mobiliser avec le plus grand nombre, faire l'union y compris avec d'autres catégories de travailleurs, faire des manifestations conjointes (et non pas séparer consciencieusement le cortège des hospitaliers et des chercheurs comme ce fut fait récemment)...
-Il faut alerter le public des dangers d'une recherche soumise au silence et au service des intérêts de la finance, des milliardaires, des religions, voire de forces étrangères (voir les accords avec les multinationales US Intel et Microsoft). Il faut s'appuyer sur des cas concrets pour montrer que nos "droits" ne sont pas des privilèges, mais la condition de l'accomplissement d'un devoir de recherche et d'alerte.
-Il faut soutenir les travailleurs en lutte et non les désarmer. Lorsque les luttes sont particulièrement dures, il ne faut pas chercher systématiquement à désarmocer les conflits ("calmer les travailleurs") par de petits arrangements (qui ne sont le plus souvent que de médiocres tentatives de division des personnels et de corruption de certains "meneurs" prétendument identifiés). Il faut au contraire essayer d'identifier et d'analyser les causes lourdes et profondes du mouvement, les relier au contexte général, l'utiliser comme moyen pédagogique en réussissant le rapport de forces.Il ne faut pas laisser seuls les camarades, car demain nous arrivera à tous ce qui leur arrive, et il faut convaincre nos collègues de ce fait incontournable.
- Il faut arrêter de se cacher derrière une FSU ou une intersyndicale dont on sait qu'elle n'agira pas. Au contraire il faut effectuer de façon systématique tous les recours possibles auprès de toutes les instances existantes contre toute loi, décret, réglementation mettant en oeuvre la destruction de nos statuts, de nos organismes de recherche, et plus généralement du service public et de l'Etat républicain. Tout moyen d'action, parlementaire, juridique, médiatique est bon et ne doit jamais être écarté sous divers prétexte.
-Il faut rétablir la démocratie syndicale, en particulier le respect des mandats, pour les élus et les dirigeants, la présence aux instances (CA) des membres, les comptes rendus des réunions et la participation de tous à ces réunions (sans ostracisme))et notamment des personnes concernées si la réunion porte sur une question particulière à une unité, un individu, etc.
-Face à la mondialisation patronale, il faut construire et entretenir nos relations de solidarité internationale, en Europe bien sûr, mais dans les autres continents aussi. Le caractère international de la recherche nous confie une responsabilité particulière à cet égard, et nous offre une opportunité précieuse car nous sommes tous en relation avec des confrères répartis sur tout le globe, et pouvant déceler, dans les mensonges des pouvoirs, la réalité des comparaisons, des expériences étrangères, des succès et échecs, des politiques et résistances vécues dans les autres pays.

3. Conclusion: quelle direction pour notre syndicat?

Il faut donc une autre "trajectoire" à notre syndicat, à notre fédération. Il faut pour changer de trajectoire et suivre la nouvelle une "direction", acceptant et mettant en oeuvre un mandat clair de résistance, de mobilisation et de lutte contre ce que les pouvoirs appellent "les réformes", qu'elle viennent des organismes, de l'Etat, ou de l'Europe, par tous les moyens possibles. Elle doit opposer et promouvoir une conception républicaine, laïque, de la recherche, au service de l'intérêt général, accomplissant sa mission de création et de diffusion des savoirs grâce à un corps de chercheurs, et des personnels fonctionnaires.

Postscriptum

Nous avons soumis ce texte car il est nécessaire qu'une autre voix s'exprime, qu'une autre voie soit suivie. Comme on peut le constater, nous sommes pour leur plus grande partie d'accord, tant avec les textes FU qu'avec celui de PRSI. Mais dans ces textes, chacun posent une question dont nous ne partageons pas tous leur réponse:
-PRSI demande aujourd'hui la suppression du droit de tendances.
-FU traditionnellement demande la démission de tous les élus de toutes les instances.
Mais ne pouvant donc signer des textes avec lesquels ces divergences existent, il nous a semblé plus clair de proposer notre texte.

RAPPEL DES REGLES STATUTAIRES

Article 10 (extrait des statuts)

Le congrès ordinaire a lieu tous les deux ans. Il est constitué de délégués élus par les sections selon des modalités précisées au Règlement Intérieur. Chaque section, locale et nationale, et comité de liaison, peut demander l'inscription d'une ou plusieurs questions à l'ordre du jour.
L'ordre du jour d'un congrès ordinaire est proposé par la CA. Il comprend obligatoirement : le rapport d'activité fait par la CA, le rapport financier et le budget présentés par le Trésorier national, le quitus financier présenté par les commissaires aux comptes, le vote d'un texte d'orientation. Le rapport d'activité et l'orientation font l'objet d'un vote de l'ensemble des syndiqués selon des modalités précisées dans le Règlement Intérieur. Chaque section locale dispose d'autant de voix qu'elle a de délégués au congrès.
Les décisions concernant l'activité syndicale ordinaire sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés les modifications des Statuts du Syndicat requièrent une majorité de 66% des suffrages exprimés. L'adoption et la modification du Règlement Intérieur nécessitent la majorité absolue des suffrages exprimés.
La CA décide de la convocation des congrès. Elle a le droit de décider à tout moment de la convocation d'un congrès extraordinaire. Elle a obligation de convoquer un congrès extraordinaire si cette convocation est exigée par voie de pétition par un cinquième des membres du Syndicat ou, par le CSN ou, par le tiers des sections. Les modalités de préparation et de vote pour un congrès extraordinaire sont précisées dans le Règlement Intérieur. Un congrès extraordinaire est composé comme un congrès ordinaire, et se limite à l'ordre du jour de sa convocation.

Article 9 (extrait du règlement intérieur toiletté en janvier 2005)

Conformément à l'article 10 des statuts, la convocation d'un congrès ordinaire est faite au moins trois mois à l'avance. Elle vaut appel aux contributions pour l'orientation et aux candidatures pour la CA.
Une commission préparatoire est constituée à ce moment, comportant au moins un représentant de chacune des orientations déclarées. Elle est présidée par le Secrétaire général. Elle ouvre une boîte postale pour recevoir les votes par correspondance.
Au plus tard six semaines avant le congrès, les listes de candidats et les textes les accompagnant doivent être déposés auprès de la commission préparatoire. Tout texte parvenu dans ce même délai est diffusé sous la responsabilité de celle-ci.
Ces listes et textes, ainsi que le rapport d'activité et le matériel de vote (vote en section et vote par correspondance) sont adressés aux adhérents au plus tard un mois avant la date du congrès.
Chaque section syndicale locale est tenue d'organiser avant le congrès une Assemblée Générale pour discuter du rapport d'activité et des textes d'orientation, pour élire ses délégués au congrès.
Le procès-verbal de cette réunion, signé de trois syndiqués, est obligatoirement remis à la commission des mandats du congrès (faute de quoi la section ne dispose pas de mandats).
Il fait foi du nombre de suffrages exprimés (vote en section) et contient une liste d'émargements ainsi que les éventuelles procurations écrites et signées. Un syndiqué ne peut pas disposer de plus d'une procuration.
Le congrès constitue une commission des mandats comprenant au moins un représentant de chaque liste de candidats. Elle valide le nombre de délégués et de mandats de chaque section. Chaque section syndicale a droit à un délégué pour 10 adhérents (ou fraction de 10).
Le nombre d'adhérents est le nombre de cotisations payées à l'ouverture du congrès. Le nombre de mandats est calculé comme le nombre de votants sur le rapport d'activité (en ajoutant vote en section et vote par correspondance).
Les votes du congrès se font par mandats ou par délégués. Le résultat d'un vote par délégués sera réputé « décision de congrès », sauf si un délégué demande un vote par mandats qui est alors de droit.
Un congrès extraordinaire est convoqué selon les mêmes règles qu'un congrès ordinaire, à l'exception des règles suivantes :
• Le congrès extraordinaire n'élit pas de CA et se limite aux questions figurant à l'ordre du jour de sa convocation.
• Les délais peuvent être raccourcis en cas d'urgence : convocation six semaines au moins à l'avance, dépôt des textes préparatoires 4 semaines, envoi aux adhérents deux semaines.
Seul un congrès extraordinaire est habilité à modifier les statuts du Syndicat. Son ordre du jour ne devra porter que sur ce point. L'adoption des modifications devra se faire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

MOTION convoquant le 44ème congrès du SNCS-FSU à Orléans
Votée à la CA du 26 juin 2009

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, la C.A. décide de convoquer le congrès du SNCS-FSU **les jeudi 26, vendredi 27 et samedi 28 novembre 2009 à Orléans.**

Les thèmes du congrès sont définis comme suit :

Commission 1 – **SCIENCE ET SOCIETE, SOLIDARITE INTERNATIONALE** *(Démocratie, politique internationale, services publics, droits et libertés)*
Cette commission sera chargée d'élaborer deux textes :
1) Politique internationale, défense du service public
2) Science et démocratie, droits et libertés, transmissions des connaissances et retombées de la recherche

Commission 2 – **ASPECTS REGIONAUX, NATIONAUX ET EUROPEENS DE LA RECHERCHE** *(où en sommes nous ? organisation, financement, évaluation, enjeux européens)*

Commission 3 – **DEFENSE DES METIERS DE LA RECHERCHE** (*Carrières, statut des personnels et liberté des scientifiques, précarité, salaires, syndicalisation, action sociale)*

Extrait de l'article 9 du règlement intérieur :

« Chaque section syndicale locale est tenue d'organiser avant le congrès une Assemblée générale pour discuter du rapport d'activité et des textes d'orientation, pour élire ses délégués au congrès. Le procès-verbal de cette réunion, signé de trois syndiqués, est obligatoirement remis à la commission des mandats du congrès (faute de quoi la section ne dispose pas de mandats). Il fait foi du nombre de suffrages exprimés (vote en section) et contient une liste d'émargements ainsi que les éventuelles procurations écrites et signées. Un syndiqué ne peut pas disposer de plus d'une procuration.
Le congrès constitue une commission des mandats comprenant au moins un représentant de chaque liste de candidats. Elle valide le nombre de délégués et de mandats de chaque section. Chaque section syndicale a droit à un délégué pour 10 adhérents (ou fraction de 10). »

Pourront voter au congrès, les syndiqués à jour de leur cotisation 2009 (ou partie de leur cotisation pour les nouveaux adhérents en fin d'année)

La commission préparatoire d'organisation du 44ème congrès, présidée par Jean-Luc Mazet **(secrétaire général), est composée de** *Gérard Chaouat (trésorier) et d'un représentant par texte présenté*. **Elle se réunira le 10 septembre 2009, veille de CA.**

Les textes d'orientations et le rapport d'activité doivent arriver chez les syndiqués, au plus tard, six semaines avant le 44ème congrès, soit le 14 octobre (cf. R.I. et statut du Syndicat). Une boîte postale sera ouverte, en octobre 2009**, pour recevoir les votes par correspondance.**

Un dossier contenant tous les textes afférant au congrès sera diffusé sous forme de BI. Des forums non public, accessible aux syndiqués, seront ouverts sur le site du SNCS.

Un appel à candidatures pour la CA est lancé ainsi qu'un appel à contributions. Ceux-ci restent ouverts jusqu'à l'ouverture du congrès. Des informations plus détaillées parviendront par circulaires aux syndiqués ultérieurement.

pour : 14 contre : 0 abst. : 0 R.V. : 0

Lieu de tenue du congrès :

UFR LLSH
10, rue de Tours
45700 Orléans

COMMENT VOTER

Les décisions et les orientations prises pendant le congrès définissent les grands axes de la future politique du syndicat. C'est un moment particulièrement important dans la vie démocratique du SNCS qui permet à tous les syndiqués de prendre position. Pour ce faire, plusieurs modalités de vote sont mises à votre disposition. Vous pouvez nous envoyer vos contributions à travers les différents forums installés sur le site Internet du SNCS dans une rubrique consacrée à ce congrès.

Par Jean-Luc Mazet, Secrétaire général

Pour voter sur le rapport d'activité et les textes d'orientation, je vous encourage fortement à participer à l'Assemblée générale de votre section et à voter sur les textes lors de cette AG. Si vous ne pouvez pas participer au vote en AG, vous pouvez donner procuration (encartée en pages centrales) à un membre de votre section. A ce propos, je vous rappelle que chaque syndiqué ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Si aucune de ces deux procédures ne vous convient, vous pouvez également voter par correspondance, au moyen du matériel contenu encarté en pages centrales.

Pour voter, vous devez :
1 - mettre une croix et une seule pour chaque vote, sous peine de nullité (Rapport d'activité, textes d'orientation) ;
2 - glisser le bulletin dans l'enveloppe vierge blanche jointe ;
3 - insérer l'enveloppe vierge dans l ' enveloppe **blanche** intitulée « vote du 44ème congrès du SNCS, BP n°7716 45077 ORLEANS Cedex 2 », jointe ;
4 - signer le dos de l'enveloppe, en précisant votre nom/prénom et celui de votre section ;
5 - affranchir et poster le tout pour que **votre courrier nous parvienne avant le premier jour du congrès, le 26 novembre 2009.**

Votre vote ne sera validé par la commission des mandats que si vous êtes à jour de votre cotisation 2009 ou nouvel adhérent 2009-2010. A l'extrême limite, vous pouvez également joindre un chèque dans l'enveloppe blanche pré-adressée (**pas dans l'enveloppe vierge, évidemment, pour respecter le secret du scrutin**).

Pour les Bureaux de section :
Si vous n'avez pu les envoyer avant, vous pourrez remettre au secrétariat vos procès-verbaux de vote de section lors du 1er jour du congrès qui les transmettra à la commission des mandats du congrès. Ainsi, seront remis aux délégués les mandats leur revenant .

Cette année, une contrainte nous oblige à faire voter, en même temps, pour les textes de notre 44ème congrès et pour les textes du 6ème congrès de la FSU (rapport d'activité et textes d'orientations fédérales) que vous avez reçus individuellement à votre adresse dans le POUR n°139.

Le vote FSU se distingue du vote pour le SNCS par la couleur du papier. Si vous votez par correspondance, le bulletin FSU ivoire est à insérer dans l'enveloppe vierge ivoire à envoyer dans l'enveloppe ivoire imprimée de retour à la boîte postale. Sinon vous pouvez voter en AG de section pour les deux congrès. La commission des mandats du 44ème congrès du SNCS validera les deux votes sur place.

COMMENT PARTICIPER AU CONGRES

Tous les syndiqué(e)s (à jour de leur cotisation 2009 et/ou nouveaux adhérents 2009/2010) sont invité(e)s à participer aux travaux du congrès. Seuls les délégué(e)s élu(e)s par leur section et à jour de leur cotisation 2009 prennent part au vote lors du congrès.

PROJET d'ORDRE DU JOUR
Pour le 44ème congrès du SNCS FSU à ORLEANS

Rappelons que ce n'est qu'un projet, l'ordre du jour du congrès est voté à l'ouverture du congrès. Toutes modifications peut intervenir jusque là.

Jeudi 26 novembre 2009

8 h 30-9 h 30 : accueil des délégués et retrait de la boîte postale

9 h 30-11 h 30 : réunion plénière (toutes les plénières sont dans l'amphithéâtre Jean Zay)

Premier travail de la Commission des mandats élue par le congrès, salle du Conseil, UFR LLSH

11 h 45 : REPAS au restaurant universitaire Le LAC

13 h 00-16 h : réunion plénière et interventions des invités extérieurs, Amphithéâtre Jean Zay, UFR LLSH

16 h – 16 h 30 : pause, collation

16h 30 -19h : **Commission 1** – **Thème 2** - **Science et démocratie, droits et libertés, transmissions des connaissances et retombées de la recherche**, salle 050 UFR LLSH
Coordonnateur : Bernard FONTAINE

16 h 30 -19 h 00 : **Commission 2, Thème 3** - **Aspects régionaux, nationaux et européens de la recherche**
Coordonnateur : J. Fossey, salle 250 UFR LLSH

20 h 00 – dîner festif en bord de Loire : « Le Madagascar » (transport en car du congrès au restaurant)

Vendredi 27 novembre 2009

8 h 30 – 10 h 30 **: Commission 1 –Thème 1 - Politique internationale, défense du service public**
coordonnateur : D. Jouan, à l'IRD, rue du Carbone (J3 sur le plan)

8 h 30 -10 h 30 : **Commission 3** – **Thème 4** – **Défense des métiers de la recherche,**
Amphithéâtre Jean Zay
Coordonnateur : Patrick Monfort

10 h 30 – 11 h 30 : réunion plénière : - Amphithéâtre Jean Zay-
1) rapport de la commission des mandats,
2) bilan de trésorerie et rapport des commissaires aux comptes,

11 h 45 - REPAS restaurant universitaire Le LAC

13 h 00 – 19 h : Rapport et vote des commissions
16 h 00 – 16 h 30 : pause –collation

20 h 00 – REPAS en ville, libre.

Samedi 28 novembre 2009

8 h 30 – 13 h 00 : Plénière : Amphithéâtre Jean Zay : vote des textes et motions, élection de la CA

10 h 30 – 11 h 00 : pause café

13 h 00– 14 h 30 – Plateau repas sur place

14 h 30 – 15 h 30 : Election des commissaires aux comptes, fin du congrès.
- Réunion de la CA,
- Election du BN,
- Election du secrétaire général,

Conférence de presse par le nouveau secrétaire général, dans l'amphithéâtre Jean Zay

Lieu de tenue du congrès :

UFR LLSH
10, rue de Tours
45700 Orléans